

# PROCES VERBAL

## RÉUNION PUBLIQUE

### DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 30 juin, le Conseil Municipal dûment convoqué le vendredi 24 juin s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Ladislas POLSKI, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et propose de nommer M. Fabien BONNAFOUX, secrétaire de séance.

Après les votes, M. Fabien BONNAFOUX est désigné secrétaire de séance et procède à l'appel :

PRÉSENT(E)S : M. Ladislas POLSKI, Mme Rosalba NICOLETTI-DUPUY, M. Didier DAVID, Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX, M. Stéphane POULET, Mme Isabelle DEPAGNEUX-SEGAUD, M. Jean-Paul GENIEYS, Mme Chantal CARRIÉ, M. Alain BRUNETTI, Mme Marie-Pierre PARINI, M. Jacques BISCH, M. Charlie FERRERO, Mme Noëlle DYOT-GERARDIN, M. Maurice BERNARDI, Mme Annabel BECCATINI-GESREL, Mme Fabienne BERMOND, M. Christophe BOSIO, M. Gilles UGOLINI, Mme Marion TROYAT, Mme Sabrina MISSUD-GUILLET, M. Fabien BONNAFOUX, M. Jean-Marie FORT, Mme Isabelle MARTELLO, M. Didier RAZAFINDRALAMBO, Mme Annick MEYNARD, M. Philippe CARLIN.

EXCUSÉ(E)S ET REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Alain JUNGUENÉ représenté par Mme Chantal CARRIE  
M. Laurent PORTELLI représenté par M. Jacques BISCH  
Mme Sophie BOURNOT représentée par M. Gilles UGOLINI  
Mme Sylvie DANIEL représentée par M. Ladislas POLSKI  
M. Mohamed Abdelaziz TAFER (prénom d'usage Aziz) représenté par Mme Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX  
Mme Virginie ESCALIER représentée par M. Philippe CARLIN

ABSENTE EXCUSÉE :

Mme Audrey BRUNO-GIANNINI

*Secrétaire de séance* : Monsieur Fabien BONNAFOUX

Nombre d'élus en exercice : 33

Nombre de votants : 32

Nombre de présents : 26

<b>Points à l'ordre du jour</b>	
<b>1.</b>	RAPPORT DE LA COMMUNE 1 AN APRES LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – 2012 ET SUIVANTS
<b>2.</b>	TARIF DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TLPE
<b>3.</b>	MISE A JOUR DES PARCELLES COMMUNALES SOUMISES AU RÉGIME FORESTIER
<b>4.</b>	DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1
<b>5.</b>	MISE A JOUR - TARIFICATION D'OCCUPATION DES SALLES MUNICIPALES
<b>6.</b>	ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LA TRINITE AU GROUPEMENT DE COMMANDES « APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE ET PRESTATIONS ANNEXES » INITIE PAR LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE
<b>7.</b>	OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – REGULARISATION DU STATIONNEMENT - MODIFICATION DE REDEVANCES DE STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE RESIDENTIELLE
<b>8.</b>	MISE A JOUR – RECRUTEMENT D'EMPLOIS VACATAIRES
<b>9.</b>	ADHÉSION DE LA COMMUNE A L'AGENCE D'URBANISME AZURÉENNE
<b>10.</b>	CONSTRUCTION D'UNE SALLE CULTURELLE ET DE FESTIVITES : LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE
<b>11.</b>	DENOMINATION DE LA PLACE JEAN MOULIN

**Monsieur le Maire :**

Bien. Mesdames et messieurs les Conseillers municipaux. Chers Trinitaires qui nous regardez devant votre écran dans le cadre de la rediffusion, désormais systématique sur le site de la ville de nos débats du Conseil municipal, je vous souhaite donc la bienvenue pour notre séance du Conseil municipal en ce 30 juin 2022. Je procède à l'ouverture de la séance et je vais passer la parole à monsieur Fabien BONNAFOUX, benjamin de notre assemblée pour qu'il puisse procéder à l'appel. Vous avez la parole monsieur BONNAFOUX.

*Monsieur Fabien BONNAFOUX est désigné comme secrétaire de séance et procède à l'appel.*

**Monsieur BONNAFOUX :**

Merci monsieur le Maire, mes chers collègues.

**Le secrétaire de séance procède à l'appel.**

**Monsieur BONNAFOUX :**

le quorum est atteint monsieur le Maire.

*030303030303*

## **VOTE DU PROCES-VERBAL DU 24 MAI 2022**

### ***Monsieur le Maire :***

Bien, nous pouvons donc délibérer régulièrement. Je vais à présent inviter l'assemblée à se prononcer sur le procès-verbal de la séance du 24 mai 2022. Y a-t-il des observations ? Madame MARTELLO vous avez la parole.

### ***Madame MARTELLO :***

Bonsoir tout le monde, bonsoir aux Trinitaires qui assistent au Conseil municipal. Bon, il n'y a pas de remarque particulière sur le vote du procès-verbal parce que nous nous abstiendrons. Mais nous voulions profiter de cette prise de parole pour féliciter les nouveaux députés élus, malgré la faible mobilisation de cette campagne. Ils vont devoir légiférer et contrôler le travail du gouvernement. La perte de la majorité pour un Président sous la Vème République, c'est un fait inédit qui doit être souligné et c'est bien la question de l'abstention qui va devoir interroger les personnes pour redonner une certaine forme de confiance aux électeurs. Nous notons sur notre 3<sup>ème</sup> circonscription, un très fort taux d'abstention des électeurs trinitaires, nous en avons un record national à La Trinité, c'est 61 % d'abstention et 397 bulletins blancs et nuls. On le savait qu'après les périodes électorales, la recrudescence de la COVID nous entraînerait vers une 7<sup>ème</sup> vague inéluctable, avec un pic prévu début août. Nous soutenons d'ores et déjà toutes les personnes qui vont devoir être sur le terrain et nous sommes certains que vous avez déjà anticipé cette situation et que vous avez prévu les mesures de protection pour la population. Donc pour ce vote du procès-verbal, nous nous abstenons.

### ***Monsieur le Maire :***

Oui madame MARTELLO, simplement je vous précise que vous n'avez pas besoin de vous insérer en dehors de l'ordre du jour du Conseil municipal. Si vous avez besoin de prendre la parole, il vous suffit de demander la parole pour vous exprimer sur un sujet, pour que je vous la donne. Ça doit vous changer, mais vous n'avez pas besoin d'être complètement à côté de l'ordre du jour pour vous exprimer. Autorisez-moi à féliciter d'abord le député élu dans notre circonscription, Philippe PRADAL, Président délégué de la Métropole jusqu'à son élection et qui devra choisir son mandat et qui connaît bien notre territoire, avec qui nous travaillons au quotidien sur des projets structurants, à commencer par celui du tramway qui arrivera à La Trinité, comme vous le savez à l'horizon 2027. Je ne me livrerai pas à des commentaires politiques tels que ceux auxquels vous vous êtes livrés. Bon je constate que vous-même, vous vous êtes présentée sous votre nom et qu'effectivement tout cela est assez préoccupant que de voir que l'élue de la commune que vous êtes, fait moins de voix que le nombre de blancs ou nuls que vous venez de citer. Effectivement ça doit nous interroger sur l'action publique. En tout cas nous, c'est une interrogation que nous faisons au quotidien et la meilleure réponse que nous apportons à cette abstention, qui touche très largement nos concitoyens et en particulier lors d'élections européennes ou nationales, eh bien, nous nous y attelons en agissant concrètement sur les différents dossiers que nous allons évoquer aujourd'hui et qui concernent le quotidien des Trinitaires. Je crois que c'est la meilleure façon de valoriser l'action publique que d'agir pour le quotidien des citoyens. Y a-t-il d'autres observations sur le procès-verbal à proprement parler ? S'il n'y en a pas, je le soumetts aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 28**

**Contre : 0**

**Abstention : 4**

OOOOOOOO

**POINT N°1 : RAPPORT DE LA COMMUNE 1 AN APRES LE RAPPORT D'OBSERVATIONS DÉFINITIVES DE LA CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES – 2012 ET SUIVANTS**

***Monsieur le Maire :***

Bien, je vous propose donc de passer à l'étude des délibérations inscrites à l'ordre du jour de notre séance et je vais moi-même rapporter le premier point qui concerne le rapport que doit faire la commune un an après le rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes. Il s'agit d'une obligation légale puisque chacun sait que lorsque nous sommes, mon équipe et moi-même, arrivés en responsabilité, le premier document que j'avais sur mon bureau de Maire, c'était le rapport de la Chambre Régionale des Comptes concernant la gestion de l'équipe précédente. Je ne reviendrai pas sur son caractère accablant, chacun le connaît. Nous avons eu l'occasion de le présenter et d'en débattre. Mais désormais un an après, nous nous soumettons à l'obligation, qui est faite par la loi, de présenter pour la commune, les mesures qu'elle a prises pour corriger les erreurs et les manquements que pointait la Chambre Régionale des Comptes pour la gestion passée. Alors je ne vais pas procéder à une lecture qui égrainerait les 98 mesures que nous avons prises pour mettre la commune sur la voie d'une guérison pérenne, mais j'informe les Trinitaires, puisque les Conseillers municipaux ont dans leur document évidemment la liste et le détail de ces mesures, j'informe les Trinitaires que dès demain, la liste exhaustive sera présente sur le site internet de la commune et ils pourront pleinement en prendre connaissance. La situation quelle était-elle ? Elle était celle d'un déficit structurel où chaque année dans le budget de la commune, eh bien il manquait 10 % du budget pour le boucler et donc il nous a fallu prendre un certain nombre de mesures. Parmi elles, il fallait augmenter les recettes. Alors bien sûr, il y a eu l'augmentation des recettes fiscales avec ce double effet des mesures que nous avons dû prendre et puis de cette grande injustice faite dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation ; injustice et l'une des 98 mesures et peut-être la plus emblématique, injustice dont nous avons, je l'espère, définitivement amené la correction puisque le Conseil Constitutionnel nous a donné raison, a donné raison à la requête menée par La Trinité dans sa décision du 17 mars et la nouvelle Assemblée Nationale, que nous évoquons tout à l'heure, aura la mission obligatoire faite par le Conseil Constitutionnel dans la loi de finances rectificative de procéder à une modification de la loi de suppression de la taxe d'habitation qui devrait se faire au bénéfice des Trinitaires. Ce qui, si nous l'obtenons, emmènera de notre part conformément à notre engagement, une diminution d'impôt qui ne pourra pas intervenir sur la feuille d'impôt, évidemment que recevront cet été, des Trinitaires comme nous l'avions indiqué puisque la loi ne sera pas adoptée, mais qui interviendra dès l'année prochaine, dès lors que les mécanismes de correction seront faits. C'est un sujet sur lequel je me suis entretenu notamment avec les candidats les plus crédibles aux législatives, ceux qui se trouvaient au 2<sup>ème</sup> tour et qui tous les deux ont été particulièrement sensibilisés à cette question, la connaissent bien et donc Philippe PRADAL évidemment défendra, comme l'a fait avant lui la sénatrice Dominique ESTROSI SASSONE, notre position auprès du Parlement pour la correction de cette injustice. Augmentation de recettes c'était aussi aller chercher, comme nous nous y étions engagés, des subventions, tous azimuts, partout aller chercher la possibilité du soutien de l'État et de l'ensemble des collectivités territoriales. C'est ce que nous avons fait et dans l'année 2021, tenez-vous bien, c'est plus de 600 000 euros de subventions que La Trinité est allée chercher et a obtenu pour le financement des services publics, des projets au bénéfice des Trinitaires. Des montants jamais égalés. Même l'union européenne s'est intéressée au destin de La Trinité en finançant notre centre de vaccination municipal, madame MARTELLO puisque vous m'interrogiez sur les mesures que nous prenions pour lutter contre l'épidémie. Vous n'ignorez pas que nous avons été l'une des communes les plus dynamiques grâce à la mobilisation et de nos agents et des professionnels de santé de la commune pour la mise en place d'un centre de vaccination municipal, qui a vacciné proportionnellement, parmi la façon la plus importante, parmi les nombreuses communes parce que nous nous en sommes donnés les moyens et nous avons pour ça été soutenus. Soutenus d'abord par les professionnels qui étaient en première ligne et je leur rends hommage, mais soutenus aussi par l'État, par la Métropole au travers de notre agence de sécurité sanitaire environnementale et de gestion des risques, par l'agence régionale de santé et donc même par l'union européenne. Donc des subventions pour renforcer les recettes du budget communal. Nous voulions aussi diminuer les dépenses et nous

avons fait le ménage dans les différents marchés de prestations que la commune pouvait déléguer à l'extérieur. Nous avons partout où nous le pouvions, mis fin à des marchés coûteux et réinternaliser comme on dit, un certain nombre de prestations qui aujourd'hui sont effectuées par nos agents communaux et je leur rends hommage à eux aussi parce qu'on dénigre trop souvent le service public et ses agents. Les agents communaux ont été particulièrement mobilisés avec nous pour participer au redressement de la ville et notamment pour prendre leur part dans de nouvelles missions que nous n'avons donc plus à déléguer. Je me livre encore une fois à la présentation de quelques mesures en n'étant pas exhaustif parce que la liste serait longue, mais j'évoquais tout à l'heure l'augmentation des recettes parmi les augmentations de recettes qui ont été, si j'ose dire, une pierre deux coups, eh bien il y a la mise en œuvre de ces amendes administratives. Vous savez ces amendes administratives que nous pouvons désormais mettre en place contre les acteurs d'incivilité, contre les dépôts sauvages, contre les infractions manifestes au code de l'urbanisme. Aujourd'hui, plutôt que de dresser un procès-verbal qui partirait dans les limbes d'une justice qui a beaucoup à faire, eh bien nous avons la possibilité que nous donne la loi et dont nous nous sommes saisis par une délibération, de mettre en œuvre des amendes administratives, qui à la fois sont dissuasives et font régresser ces incivilités et ces infractions et en même temps permettent de faire rentrer des fonds publics dans les comptes de la commune. Dans les subventions bien entendu, nous y reviendrons tout à l'heure puisque nous évoquerons le lancement de notre projet de salle de culture et de festivités. Je tiens à insister sur les montants que nous avons obtenus dès cette année, dès l'année dernière, pour le désamiantage et la déconstruction du bâtiment dangereux et désaffecté des Gerles et nous avons obtenu 200 000 euros de la Région et 200 000 euros de l'État, soit un financement de 80 % de cette opération au bénéfice des Trinitaires pour leur sécurité et qui par ailleurs, fait prendre de la valeur au patrimoine des Trinitaires puisque chacun peut observer la perspective que dégage aujourd'hui, le fait que nous ayons débarrassé de ce bâtiment dangereux, l'esplanade des Gerles et déplacé le chapiteau sur le boulodrome. J'étais avant de vous rejoindre avec les boulistes de la longue, qui sont satisfaits de cette belle opération que nous avons menée, à la fois en positionnant un cours qui leur permet de jouer couvert, si j'ose dire et surtout en permettant au chapiteau municipal de continuer à profiter à l'intérêt des Trinitaires. Je me suis exprimé sur la victoire au Conseil Constitutionnel, qui est probablement l'un des actes les plus forts que nous ayons pu obtenir et puis, autorisez-moi aussi parmi ces 98 mesures, à citer une mesure fondamentale pour l'avenir de nos finances et la sécurisation de nos finances, qui est la renégociation de nos emprunts, puisque La Trinité avait souscrit dans la mandature précédente à des emprunts extrêmement instables. Tenez-vous bien, indexés sur l'inflation, on imagine bien ce que donneraient aujourd'hui des taux indexés sur l'inflation, qui pouvaient monter, comme nous l'avait précisé l'organisme bancaire, sans limite. Nous avons stabilisé le taux à 1,17%. Je me souviens qu'une partie des élus de notre opposition ont voté contre, mais je redis aujourd'hui combien nous avons été bien inspirés de renégocier ces emprunts, qui sont aujourd'hui stabilisés jusqu'à la fin à 1,17 %, alors qu'ils seraient aujourd'hui montés d'une façon probablement « abracadabrantique » au niveau, indexés sur l'inflation. Voilà quelques-unes de ces mesures. Je suis évidemment prêt à répondre à toutes questions sur les autres, mais pour les Trinitaires, qui je le sais, consulteront pour beaucoup d'entre eux ces mesures, parce que tous les jours des Trinitaires nous interrogent et nous remercient aussi parfois, pour ce travail laborieux que nous faisons ensemble parce qu'évidemment il repose aussi sur l'effort des Trinitaires. Ces mesures, leur dénominateur commun est de participer à un redressement des finances communales qui soit pérenne. Depuis des années j'ose dire des décennies, les Trinitaires ont en tête le fait que la situation financière de la commune est très préoccupante et qu'elle ne permet pas d'investir, qu'elle ne permet pas même d'entretenir les écoles, qu'elle ne permet pas même de changer le sol souple et amianté d'une école. C'est ce qu'avaient en tête les Trinitaires jusqu'à la mandature précédente. Et donc, nous avons mis en œuvre une trajectoire qui permet de redresser, non pas à la petite semaine, mais d'une façon programmée, pluriannuelle, solide, pérenne, accompagnée par les services de l'État qui nous ont appelés encore cette semaine pour nous dire : « la capacité d'autofinancement de la commune a augmenté de 555% », c'est-à-dire qu'aujourd'hui, quand dans nos écoles on nous dit : « il y a tel ou tel équipement nécessaire à changer, urgent », quand on nous dit : « dans nos écoles, il y a tel ou tel équipement à programmer dans les années qui viennent », quand on nous dit : « pour tel ou tel service public, pour la sécurité publique, pour l'éducation », quand

on nous dit : « il faut programmer des investissements », eh bien, nous ne sommes pas à la petite semaine, nous sommes dans une programmation, dans une pluriannualité, dans une solidité de redressement qui est notre responsabilité et qui est le fil conducteur du rapport d'aujourd'hui, que nous sommes désormais fiers de présenter à la Chambre Régionale des Comptes ; parce que là où dans les années précédentes, la commune franchissait la porte de la Direction Départementale des Finances Publiques pour n'entendre que des remontrances, eh bien aujourd'hui, c'est la tête haute que nous travaillons au quotidien avec la Direction Départementale des Finances Publiques, que nous rendons ce rapport un an après le rapport de la Chambre Régionale des Comptes et que nous préparons le présent et l'avenir de La Trinité. Y a-t-il des observations ? Monsieur CARLIN vous avez la parole.

**Monsieur CARLIN :**

Oui merci monsieur le Maire. Ce point n°1, est-ce qu'il y a un vote à la fin ? Je n'ai pas bien pas très bien compris.

**Monsieur le Maire :**

Non, il n'est pas soumis au vote, c'est un rapport de présentation.

**Monsieur CARLIN :**

C'est ça, c'est bien ce que j'ai compris, ok. S'il y avait eu un vote, nous nous serions abstenus parce qu'il y a des mesures contre lesquelles on avait voté et la présentation, bon c'est le jeu, mais elle est très politique et il y a quelques doublons. Par exemple le 24 et le 69, le 29 et le 64, bon. Donc voilà, il est éminemment positif de faire des recherches d'économies. Il y en a qui sont excellentes, notamment les recherches de subventions, de financements extérieurs. Donc, on dira que globalement c'est positif, mais il y a quand même des points sur lesquels on ne peut pas être d'accord, en cohérence avec les votes qu'on avait faits autrefois. Donc je dirais que par rapport au procès-verbal du Conseil municipal, on prend acte d'une démarche positive, d'une démarche qui a amené beaucoup d'améliorations et on reste, disons réservés sur certains points, mais on ne va pas en faire la liste ici, il suffirait de reprendre les votes précédents et voilà. Voilà, c'est ce que je souhaitais dire et m'assurer qu'il n'y avait pas de vote. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Je vous remercie monsieur CARLIN de cette position objective. Madame MARTELLO vous avez la parole.

**Madame MARTELLO :**

Donc vous travaillez pour le présent et le futur et moi je trouve que vous êtes très fort pour la prédiction du passé. Pour revenir sur ce rapport, les actions entreprises suite au rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes sur les exercices 2012 et suivants, c'est-à-dire jusqu'en 2018, ce rapport qui est présenté, nous aimerions savoir qui l'a fait et si c'était possible, combien il a coûté aux contribuables trinitaires ? Il est repris dans ce rapport les actions de la municipalité suite aux recommandations du rapport de la Cour des comptes. Ce rapport de la Cour des comptes, je rappelle, ne coûte rien à la commune et fait foi de la réalité de la situation de la commune de 2012 à 2018 ; ne sont donc pas prises en compte les mesures de redressement appliquées de 2018 à 2020 par l'équipe en place et je fais référence notamment aux recommandations 5 et 6 et pour rappel, je rappelle que les collectivités territoriales sont soumises à un contrôle a posteriori spécifique qui s'appelle le contrôle budgétaire. Je rappelle aussi ce que nous disions sur l'audit coûteux, qui au final ne nous a rien appris de plus sur la situation financière de la commune, qui n'a été qu'un état des lieux partial à charge et pas du tout un plan d'action. Il n'a servi à rien, si ce n'est être un prétexte auprès de la population pour dire que vous étiez obligés d'augmenter les impôts de façon très forte. Vous ne pouvez contester que les options prises pour La Trinité furent des options de redressement, vous en avez eu des fruits, associées à des petites diminutions de dépenses conjuguées à d'énormes hausses de recettes, les impôts. Cela a permis de produire les résultats de 2021. Bien évidemment, il y a aussi les subventions, qui ont une part importante. Donc quelques constatations sur ces actions. Il est évoqué, la limite de dépenses, jugées excessives. On se demandait lesquelles c'était. Bon, l'audit, nous n'y reviendrons pas, il a été coûteux et

inutile. Un regret, la fin du marché des toilettes publiques. Cette installation était très utile. On peut se poser la question pour le marché et pour les personnes qui l'animent et le fréquentent et aussi pour les personnes étrangères à la mairie, qui utilisent les toilettes du personnel quand il y a des mariages, des cérémonies diverses, les élections, etc. Et puis bon, on peut aussi évoquer la sécurité dans les locaux. Le plan vigipirate est toujours en vigueur. La gratuité de la médiathèque, nous ne l'avons pas vu dans les recommandations et gratuité ça veut dire baisse de recettes. La vente du terrain Collet du Moulin : 1,8 million au lieu de 2,3 millions. La métropole a fait une belle affaire. La hausse de la fiscalité, tout a déjà été dit, sur l'envolée des sommes à payer par les contribuables. La politique de l'habitat, ben pour nous ça veut dire saturation des espaces de parking. Alors on se demande comment vous allez faire avec les zones bleues et jaunes et jusqu'où vous allez en tracer. On ne comprend pas trop. La cité du Soleil, Laghet, bon pas la Plana, je pense. Et on aurait aimé savoir combien rapportera à la commune, ce nouvel impôt. Et une question me vient à l'esprit, pourquoi ne pas avoir tracé, si on suit votre logique, des zones bleues du Palais des Sports au stade de football à peu près ; vous voyez le périmètre ; parce que là on sait tous qu'il y a beaucoup de véhicules tampons. Voilà et puis, ah oui et l'acquisition d'un logiciel complémentaire adapté, alors bon c'est un petit peu d'humour, mais est-ce celui qui fait passer les élus d'opposition pour des corbeaux ? Voilà, c'est ce qu'on se posait comme questions. J'en ai terminé, je vous laisse la parole.

**Monsieur le Maire :**

Ah merci de me laisser la parole. Donc madame MARTELLO, vous savez je n'ai plus envie que nous nous livrions à des polémiques. Vous voyez, nous sommes à deux ans maintenant du choix des électeurs. Un choix on ne peut plus clair, qui je le disais tout à l'heure, a été confirmé d'une certaine manière indirecte, mais puisque vous êtes présentée sur votre propre nom à des élections très récemment. Je crois que les Trinitaires ont redit combien ils portaient un regard sévère, comme le rapport d'ailleurs de la Chambre Régionale des Comptes, sur votre gestion et donc je n'ai plus envie et je crois, les Trinitaires non plus, que nous nous livrions à des polémiques. Les choix sont suffisamment clairs pour que ne regardions que l'avenir. Donc si vous en êtes d'accord, je vais me contenter de répondre aux questions précises que vous avez posées. Quand je vous entends nous dire qu'il serait un mauvais choix d'avoir renoncé au marché que vous aviez décidé sur les toilettes publiques et que, je me souviens que ce marché des toilettes publiques coûtait aux Trinitaires 65 000 euros par an, ce qui fait, puisque nous avons des statistiques précises, 40 euros le pipi. Vous voyez, je me dis que nous avons plutôt bien fait de renoncer à payer 40 euros le pipi et 65 000 euros par an et que nous avons bien fait de faire en régie, c'est-à-dire grâce à nos agents, un coup propre aux toilettes publiques, qui sont adossées au bâtiment de l'hôtel de ville sur le parking de la mairie, qui sont ouvertes et entretenues en particulier les jours de marché et les jours de festivités et qui permettent aux Trinitaires de satisfaire les besoins pressants et nous avons bien fait de continuer à réfléchir à cette problématique et dans le cadre des aménagements de la ville auxquels nous travaillons, de réfléchir probablement à des toilettes en dur qui seront construites et entretenues par nos agents, plutôt que de suivre le conseil que vous semblez me donner de resouscrire à un contrat de 65 000 euros par an pour des toilettes. Autre point que vous avez évoqué, celui je crois, du rapport. Oui alors, oui c'est ça, qui a payé le rapport que nous faisons là un an après la Chambre Régionale des Comptes. Je voulais vous dire que c'est du fait maison, du made in Trinité, fait en régie comme je le disais ; c'est-à-dire que ce sont nos services performants qui ont travaillé à cela avec un homme de l'ombre qui s'appelle Jean Paul GENIEYS qui est l'Adjoint aux finances ; parce qu'évidemment, vu l'importance de ce rapport, vu son caractère transversal pour tous les sujets de la collectivité, il revient au maire de présenter ce rapport. Mais ce rapport il est en grande partie l'œuvre de l'adjoint aux finances, donc vous voyez c'est du 100% fait maison qui a coûté 0 euro aux Trinitaires. Voilà, alors encore une fois ne polémiquons pas, mais quand je vous entends dire que vous saviez tout et que vous n'aviez pas besoin de l'audit, eh bien si vous saviez tout vous auriez dû le faire et ça nous aurait évité d'être dans la panade parce que c'était là que nous en étions quand nous sommes arrivés en responsabilité et ce diagnostic était partagé par les plus hautes autorités de l'État. Voilà, je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions. Mais voilà, je voulais vous dire, les Trinitaires ont tranché. Nous nous avons des comptes à rendre aux Trinitaires et la démocratie est ainsi faite qu'il y a un moment où les citoyens vous demandent de rendre des comptes et

vous sanctionnent ou pas, ça s'appelle les élections. Il se trouve que les élections municipales, puisque vous évoquiez les taux d'abstention, sont des élections où traditionnellement le taux d'abstention est moins fort et il se trouve aussi qu'à La Trinité, nous avons eu un taux d'abstention lors des dernières élections municipales, qui nous ont portés aux responsabilités, très nettement inférieur donc une participation très nettement supérieure à la moyenne départementale. Donc autorisez-nous à nous tourner vers les Trinitaires, vers l'avenir, vers les projets, vers les responsabilités qui nous ont été confiés et sur lesquels nous aurons des comptes à rendre plutôt que de chicaner sur des remarques de mauvaise foi. Nous nous regardons l'avenir et nous rendons des comptes aux Trinitaires. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas et bien je ne soumetts pas ce rapport au vote puisque c'était simplement une présentation.

*Ce rapport ne suscite pas de vote*

*080808080808*

## **DÉLIBÉRATION N°2 : TARIF DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE - TLPE**

Et donc nous allons passer à l'examen de la délibération n°2 qui concerne la modification de la taxe locale sur la publicité extérieure et pour cela je passe la parole à l'homme de l'ombre que j'évoquais c'est-à-dire à monsieur l'Adjoint aux Finances, Jean-Paul GENIEYS. Vous avez la parole.

### ***Monsieur Jean-Paul GENIEYS :***

Bon voilà la lumière. Donc mes chers collègues, il vous est rappelé en préalable que par délibération en date du 25 juin 2015, le Conseil municipal adoptait l'instauration de la TLPE sur le territoire communal. Elle s'applique aux supports publicitaires fixes et visibles des voies ouvertes à la circulation. Les tarifs maximum et les tarifs appliqués de la TLPE sont relevés chaque année dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation, soit 2,8% pour 2023. En outre, conformément aux dispositions de l'article L 2333-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune est libre de fixer tout ou partie de ses tarifs à des niveaux inférieurs aux tarifs édités, puis de les ajuster dans la limite d'une augmentation n'excédant pas 5 euros par m<sup>2</sup> par rapport à l'année précédente. Les tarifs de l'année 2023 ont été ajustés en conformité avec ces prescriptions. Je rappelle que pour les enseignes dont la superficie est comprise entre 7 m<sup>2</sup> et 20 m<sup>2</sup>, il est permis une réfaction de 50%. Afin de soutenir les petits commerçants cette réfaction a été décidée par la commune. Je rappelle enfin que l'exonération totale est appliquée dans notre commune pour les superficies inférieures à 7 m<sup>2</sup>. Je vous demande mes chers collègues de bien vouloir adopter le tarif 2023 de la TLPE.

### ***Monsieur le Maire :***

Merci monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Monsieur FORT vous avez la parole.

### ***Monsieur FORT :***

Oui. Mes chers collègues, monsieur le Maire. En ce qui concerne cette délibération n°2, nous remarquons une majoration de 50% de certains tarifs, pour ces raisons, nous nous abstenons.

### ***Monsieur le Maire :***

Merci, y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas je me permets, en complément de ce que disait Jean-Paul GENIEYS, de préciser que premièrement, d'insister sur le fait que premièrement pour toutes les enseignes de superficie inférieure à 7 m<sup>2</sup>, c'est-à-dire la majorité des enseignes, des petits commerces, la taxe reste 0 euro ; deuxièmement pour les enseignes qui sont entre 7 et 12 m<sup>2</sup>, nous conservons un abattement de 50% et donc l'augmentation est résiduelle de quelques euros seulement et conforme aux exigences de la réglementation quant aux enseignes plus grandes, pour que nos concitoyens comprennent, les enseignes plus grande : on parle des enseignes de la zone commerciale situées autour

de l'hypermarché et de l'hypermarché lui-même, qui au regard des volumes, évidemment ces augmentations restent extrêmement mesurées et donc il s'agit là d'une taxe sur les enseignes dont nos concitoyens comprendront bien qu'il est juste de faire contribuer à l'effort collectif, comme ils y contribuent eux-mêmes. Comme contribuable individuel, il est juste de faire aussi contribuer de très grosses entreprises cotées en bourse. S'il n'y a pas d'observation, je sou mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 26**

**Contre : 0**

**Abstention : 6**

XXXXXXXXXXXX

### **DÉLIBÉRATION N°3 : MISE A JOUR DES PARCELLES COMMUNALES SOUMISES AU RÉGIME FORESTIER**

#### ***Monsieur le Maire :***

La délibération n°3 concerne la mise à jour des parcelles communales soumises au régime forestier et pour cela, je vais passer la parole à mon Adjointe en charge de l'urbanisme, de l'environnement et par ailleurs Conseillère métropolitaine, Emmanuelle FERNANDEZ-BARAVEX. Vous avez la parole madame l'Adjointe.

#### ***Madame FERNANDEZ-BARAVEX :***

Merci monsieur le Maire. Alors il s'agit donc de la mise à jour des parcelles communales soumises au régime forestier. La forêt communale de La Trinité s'étend sur une superficie de 181 hectares, 93 ares 85 centiares relevant du régime forestier, c'est-à-dire la forêt communale et la forêt incluse dans le parc départemental de la grande corniche. Ce cadre légal permet donc à la commune d'être aidée en matière de gestion, de surveillance et de police forestière, de protection, de conservation de la forêt et mais aussi de sa mise en valeur. Ces dispositions résultent de l'application du code forestier et notamment de l'article L211-1. Dans le cadre de l'élaboration du futur plan d'aménagement forestier prévu cette année et en concertation avec la commune, il est donc nécessaire de réviser l'assiette foncière communale relevant du régime forestier. Dans l'objectif d'améliorer la gestion de la forêt communale et sur proposition de l'Office National des Forêts, il a été demandé de rajouter des parcelles permettant l'intégration d'environ 14 hectares, hors parc de la grande corniche. Vous trouverez donc ci-joint, en annexe, la liste de l'ensemble des parcelles concernées. Aussi, dans le but de la mise à jour du foncier relevant du régime forestier par arrêté préfectoral, il est nécessaire de préciser cette assiette dont l'application se fera sur le régime forestier et de lister l'intégralité des parcelles. Cette nouvelle assiette prend aussi en compte la distraction d'une partie de la parcelle communale cadastrée H n°495 pour 660 m<sup>2</sup>, rétrocédée à monsieur Guy BALLESTRA par délibération du conseil municipal du 17 mars dernier. La forêt communale de La Trinité relevant du régime forestier sera donc désormais de 196 hectares, 24 ares et 95 centiares exactement, dont plus de 156 hectares sont sous convention avec le Département dans le parc départemental de la grande corniche . Aussi, je vous remercie de bien vouloir autoriser monsieur le Maire à demander l'application du régime forestier sur ces parcelles communales du tableau annexé à la présente délibération. Monsieur le Maire, j'en ai fini.

#### ***Monsieur le Maire :***

Merci madame l'Adjointe . Y a-t-il des observations ? S'il n'y en a pas, je voulais saluer vraiment ce travail que vous avez mené avec l'Office National des Forêts, en profiter aussi pour insister sur ce que la plupart des Trinitaires savent, mais qu'il faut toujours rappeler ; c'est que notre patrimoine naturel trinitaire est exceptionnel, c'est près de 80% de notre territoire communal qui est situé en espace naturel et je vous remercie aussi, madame l'Adjointe, pour les projets auxquels vous travaillez. Certains seront dévoilés, présentés prochainement, justement pour valoriser cette dimension naturelle de notre commune qui est, voilà, à la fois une ville, mais tournée vers la nature et le patrimoine. Bien, je sou mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité, je vous remercie.

**Vote du Conseil :      Pour : 32                      Contre : 0                      Abstention : 0**

*CCCCCCCCCCCC*

**DÉLIBÉRATION N°4 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°1**

***Monsieur le Maire :***

La délibération n°4 concerne une décision modificative budgétaire et je passe la parole à monsieur Jean-Paul GENIEYS, Adjoint aux finances. Vous avez la parole.

***Monsieur GENIEYS :***

Oui, cette première décision modificative budgétaire de l'année a pour principal objet de répondre à notre volonté de redonner vie à la caisse des écoles maintenue, mais sans activité depuis de nombreuses années. Le versement d'une subvention de 75 000 euros est proposée afin d'organiser sa gestion et préparer la mise en place d'actions, d'aide et soutien à la communauté éducative. Par ailleurs, cette DM intègre l'ensemble d'ajustements demandés par la DDFIP, notamment des régularisations d'amortissement qui remontent aux années 2015-2017. Ces régularisations sont essentiellement des écritures d'ordre et des écritures sans influence sur nos équilibres budgétaires. Alors j'ai fait court, mais il fallait, voilà et je vous remercie de bien vouloir valider cette décision modificative. Bien entendu celle du mois d'octobre, fin septembre sera d'une autre importance.

***Monsieur le Maire :***

Merci monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas donc là aussi, je salue parce que sous des dehors parfois techniques, ces délibérations ont toujours du contenu. Il s'agit là de réactiver effectivement la caisse des écoles qui fut fondée je crois à La Trinité sous la 3<sup>ème</sup> République et on sait quel est le lien de la 3<sup>ème</sup> République avec l'école de la République, c'est-à-dire ce que nous avons de plus cher comme outil pour promouvoir l'éducation de nos enfants et leur mérite. J'étais cette semaine, puisque nous sommes en fin d'année, avec l'Adjointe à l'Education notamment, dans les cérémonies qu'organisent les écoles, le collège pour féliciter et promouvoir les élèves méritants et on voit combien le travail des enseignants avec d'ailleurs nos agents communaux, eh bien participe à cette noble mission. Et donc la caisse des écoles, nous allons la réactiver et elle nous permettra de mener un certain nombre de politiques volontaristes, c'est-à-dire pas les politiques obligatoires que mènent l'éducation nationale évidemment, pas seulement l'entretien de nos écoles. J'évoquais tout à l'heure le plan pluriannuel d'investissement que nous menons dans nos écoles, en ayant depuis deux ans, multiplié par deux chaque année l'investissement dans nos bâtiments communaux scolaires, mais des politiques volontaristes et notamment l'une à laquelle nous tenons beaucoup avec Rosalba NICOLETTI-DUPUY la Première Adjointe en charge de l'éducation, ça n'est pas un hasard si la Première Adjointe est en charge de l'éducation dans notre commune parce que nous portons haut cet objectif. La problématique du soutien scolaire, de l'aide aux devoirs et du soutien scolaire. La problématique qui consiste à la fois à aller chercher pour les élèves les plus en difficulté, la capacité à les remettre dans le système scolaire, mais aussi pour l'ensemble des élèves ; pas seulement ceux qui sont en difficulté. Leur permettre de donner le meilleur d'eux-mêmes par l'école, par l'éducation et ensuite trouver leur place dans la société ce qui est la responsabilité de la République, notre bien commun. Voilà s'il n'y a pas d'observations donc, je sou mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Elle est adoptée.

**Vote du Conseil :      Pour : 26                      Contre : 0                      Abstention : 6**

*CCCCCCCCCCCC*

## **DÉLIBÉRATION N°5 : MISE A JOUR - TARIFICATION D'OCCUPATION DES SALLES MUNICIPALES**

### ***Monsieur le Maire :***

La délibération n°5 concerne la mise à jour des mesures concernant l'occupation des salles municipales et leur tarification et pour cela, je vais passer la parole à monsieur Alain JUNGUENE, Conseiller municipal. Ah, il n'est pas là et donc c'est monsieur ? Alors je me retourne vers nos services... D'accord c'est moi qui la présente puisque l'élus aux associations est empêché. Bon, il s'agit tout simplement de mettre à jour la tarification des salles municipales. Il n'y a pas de révolution, rien de particulièrement prégnant, simplement ajuster, faire en sorte que quand des salles municipales sont mises à disposition, si elles le sont à des associations trinitaires, elles le sont à titre gracieux dans le cadre de conventions ou évidemment, nous travaillons main dans la main pour que les associations participent à la vie communale et elles le font particulièrement activement et en contrepartie, au-delà des subventions, eh bien il y a la mise à disposition des salles. Mais puisque nous souhaitons aussi entretenir le dynamisme de la commune, eh bien nous mettons à disposition un certain nombre de salles, mais de façon tarifé, voilà donc il s'agit essentiellement de cela et je répondrai aux questions s'il y en a. Y a-t-il donc des observations sur ce sujet-là ? Monsieur FORT vous avez la parole.

### ***Monsieur FORT :***

Oui donc, compte tenu des augmentations de certains tarifs, eh bien nous nous abstiendrons.

### ***Monsieur le Maire :***

Alors pour vous éclairer, je ne sais pas si ça changera votre vote, mais vous parler d'augmentation. En fait, ce qui augmente c'est que nous avons voulu, en fait, il y a une seule augmentation c'est l'augmentation du tarif d'hiver du chapiteau. En fait, nous avons créé un tarif d'hiver parce qu'imaginons que nous mettions à disposition le chapiteau par exemple pour un salon, une exposition dans le cadre du dynamisme de la commune, eh bien les Trinitaires ont le droit de louer ce chapiteau à un tarif juste, surtout que si c'est l'hiver nous allons payer du fuel et chacun sait l'évolution du coût de l'énergie et donc il serait particulièrement injuste pour les Trinitaires que nous n'adaptions pas le tarif de mise à disposition de ce chapiteau à des privés extérieurs ou à des associations extérieures, dès lors qu'il nous faut activer notamment le coût de l'énergie. Voilà de quoi il s'agit. Vous continuez d'être contre monsieur FORT ?

### ***Monsieur FORT :***

Nous ne sommes pas contre, nous nous abstenons.

### ***Monsieur le Maire :***

Vous vous abstenerez d'accord. Bien, je prends acte de votre position. Monsieur RAZAFINDRALAMBO ne prendra pas part au vote, notamment je pense parce qu'il est un membre actif de certaines associations et je vous remercie de cette vigilance. Y a-t-il d'autres observations ? Il n'y en a pas donc je soumetts ce pas au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 28**

**Contre : 0**

**Abstention : 3**

*Monsieur Didier RAZAFINDRALAMBO intéressé à l'affaire, ne prend pas part au vote*

**080808080808**

**DÉLIBÉRATION N°6 : ADHÉSION DE LA COMMUNE DE LA TRINITE AU GROUPEMENT DE COMMANDES « APPROVISIONNEMENT EN ENERGIE ET PRESTATIONS ANNEXES » INITIE PAR LA METROPOLE NICE COTE D'AZUR – AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LA CONVENTION CONSTITUTIVE**

**Monsieur le Maire :**

La délibération à présent n°6 concerne l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour la provision, l'approvisionnement en énergie, nous en parlions. Et donc, la possibilité que nous aurions d'adhérer à un groupement de commandes. En fait, nous sommes déjà membres d'un groupement de commandes. Il s'agit d'ajuster les dimensions contractuelles. Pour être clair vis-à-vis de nos concitoyens, compte tenu des coûts de l'énergie, il est bien entendu beaucoup plus intéressant de nous regrouper avec d'autres communes, d'autres collectivités pour négocier le prix de l'énergie au bénéfice des finances de la commune et donc c'est de cela qu'il s'agit. Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas donc je soumetts ce rapport au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Il est adopté à l'unanimité

**Vote du Conseil :**

**Pour : 32**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*CCCCCCCC*

**DÉLIBÉRATION N°7 : OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – REGULARISATION DU STATIONNEMENT - MODIFICATION DE REDEVANCES DE STATIONNEMENT EN ZONE BLEUE RESIDENTIELLE**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°7 concerne l'occupation du domaine public et la modification des redevances de stationnement en zone bleue résidentielle et pour ce rapport particulièrement important je passe la parole à monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint en charge de la sécurité de la citoyenneté et de la laïcité et évidemment nous répondrons ensemble à toutes les questions et je profiterai pour apporter aussi quelques précisions sur l'expérimentation que nous mènerons dès demain, au bénéfice du stationnement des Trinitaires et de leur qualité de vie. Monsieur l'Adjoint vous avez la parole.

**Monsieur DAVID :**

Merci monsieur le Maire. Chers collègues, vu le code général des collectivités territoriales, vu le code de la sécurité intérieure notamment les articles l 511-1, l 512-4, l 512-5, l 512-6, vu le code de la route et notamment les articles l 7 et l 25, r 223 et 236, vu le code des transports, vu la délibération n°7 adoptée en Conseil municipal du 15 avril 2021 portant modification du règlement général de voirie et d'occupation du domaine public, vu l'arrêté PM n°22.05.11 réglementant la durée de stationnement autorisée au regard du fonctionnement des différentes zones de stationnement dans la ville, vu l'arrêté PM n°22.06.00 réglementant le périmètre de zone bleue résidentielle et des arrêts minute, considérant le besoin de réguler le stationnement en centre-ville et aux abords de certaines artères de la ville, considérant que la zone bleue résidentielle est créée dans le but de favoriser la fréquentation des commerces de proximité et des déplacements d'usagés en centre-ville, considérant la nécessité de réactualiser les tarifs de la vignette de zone bleue résidentielle communale. Je vous propose, mes chers collègues, de bien vouloir approuver la modification de la tarification de la vignette de stationnement en zone bleue résidentielle, valider le règlement de voirie joint en annexe et de charger monsieur le Maire de prendre toutes les mesures utiles pour l'application de cette nouvelle tarification, merci.

**Monsieur le Maire :**

Merci monsieur l'Adjoint. Y a-t-il des observations ? Monsieur CARLIN vous avez la parole.

**Monsieur CARLIN :**

Merci. Sur cette délibération, je ne vais pas voter pour parce que si le fait de réglementer le stationnement est une bonne chose dans La Trinité, sur le principe je ne trouve pas normal de faire payer les Trinitaires eux-mêmes pour avoir une place de parking. Pour moi il y a un paradoxe, donc ce n'est pas tellement sur la somme, c'est sur le principe que je m'oppose à cette mesure telle qu'elle est. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Merci. Y a-t-il d'autres observations ? Madame MEYNARD vous avez la parole.

**Madame MEYNARD :**

Mesdames, messieurs bonjour. Monsieur l'Adjoint donc merci pour cette présentation de cette délibération effectivement importante. Par contre, nous avons noté, sauf erreur de notre part, une petite coquille peut-être, au niveau de la page 7 du règlement de voirie ; concernant les différents sites qui sont listés, donc il est indiqué encore le site de l'ancienne école de musique et le bâtiment des Gerles avec le préau des Gerles, alors que ces sites n'existent plus. Donc, il est peut-être nécessaire de faire une modification. Quant au traçage au niveau de la ville, donc au niveau des zones jaunes et bleues, nous voulions avoir le coût de ces traçages car pour nous donc, ce coût doit être assez conséquent et quand on vous entend parler d'expérimentation, on peut se poser la question : « A qui pensez-vous faire croire cela ? » Effectivement, on ne peut pas aller contre les décisions qui sont prises au niveau des commissions et des marchés qui se font une fois par an et ce qui est acté, est acté. Alors au niveau de la vignette des résidents, ben écoutez, nous voulions savoir donc l'impact financier pour les Trinitaires, qui doit se chiffrer, certes, à un millier d'euros, donc cela va rapporter une somme assez conséquente à la commune et pour nous effectivement, comme nous l'avons indiqué plusieurs fois, c'est un impôt de plus pour les Trinitaires. Pour l'ensemble donc de ces raisons, nous allons voter contre cette délibération, merci.

**Monsieur le Maire :**

Merci madame MEYNARD. Alors quelques observations pour qu'effectivement nous puissions mettre les Trinitaires qui nous écoutent ou qui pourraient nous écouter en regardant nos débats en différé, des éléments rationnels et que chacun soit au même niveau d'information. D'abord, l'objectif de cette expérimentation : l'objectif c'est de rendre les places aux Trinitaires. Toutes les semaines, j'organise avec nos services communaux, nos services métropolitains, avec les élus concernés de mon équipe, des réunions de quartier pour vraiment entendre au plus près les problématiques et les besoins de nos concitoyens et par ailleurs, comme vous le savez, nous avons une police municipale qui est une police de proximité et d'efficacité et qui donc dispose d'éléments extrêmement précis et fiables d'observation de notre voie publique. Le constat que nous avons fait c'est qu'un tiers des places de stationnement dans le centre élargi de La Trinité sont occupées par des gens qui ne sont pas ni des résidents trinitaires, ni des clients des commerces ou des usagers des services publics trinitaires, ni des travailleurs, des salariés ou des libéraux qui travaillent à La Trinité, mais des automobilistes qui utilisent La Trinité comme un immense parking gratuit et bien gardé au frais des Trinitaires. Ça n'est pas acceptable et donc nous nous sommes dotés d'un certain nombre de moyens pour enlever les véhicules ventouses, etc, mais vous n'empêchez pas les gens de venir se garer pour la journée, pour plusieurs jours, pour plusieurs semaines à La Trinité parce qu'ils ont deux, trois voitures, qu'ils habitent à l'Ariane, qu'ils habitent dans la vallée du Paillon et qui disent : « Bon ben à La Trinité au moins, je suis sûr que ma voiture est tranquille, elle est bien gardée ». Ca n'est pas condamnable en soi, mais ça ne peut pas se faire aux frais des Trinitaires parce que si nous sommes bien gardés c'est que les Trinitaires payent une police municipale qui est une police de proximité et d'efficacité. Donc le constat de base c'est celui-là. C'est de considérer qu'à partir du moment où on régule le stationnement, eh bien on va libérer des places pour les Trinitaires. Alors il y a un autre versant de la médaille qui est effectivement qu'on ne peut pas faire ça s'il n'y a pas un tarif minimal du stationnement prolongé. Je rappelle que le stationnement reste gratuit à La Trinité. Si vous stationnez moins d'une demi-heure sur un arrêt minute et notamment sur la cinquantaine d'arrêt minute que nous créons sur le boulevard Général de Gaulle dès demain, au bénéfice des commerces de proximité trinitaires et deux commerces de proximité nouveaux viennent de s'installer et les autres commerces.

Nous les avons tous rencontrés, nous avons tous travaillé avec eux à ce projet. Ils récupèrent 50 places d'arrêt minute devant leur commerce dès demain. Quand vous voulez déposer un colis à La Poste, achetez votre baguette de pain, acheter un paquet de cigarettes, je vous le déconseille, mais non, quand même on peut aller aussi au tabac pour acheter des journaux et boire un café, voilà. Donc si vous fréquentez nos commerces de proximité, eh bien vous pouvez vous garer sur un arrêt minute moins de 30 minutes. Si vous stationnez dans la ville pour moins d'une heure et demie, c'est quand même pas mal une heure et demie, eh bien le stationnement est gratuit. Il n'y a pas beaucoup de communes où le stationnement reste gratuit jusqu'à 1h30 et donc si vous allez chez le coiffeur, si vous allez chez le médecin et qu'il n'est pas trop en retard, si vous allez chez un ami déjeuner à midi, eh bien vous pouvez vous mettre sur une zone bleue sans avoir à payer. Par contre, si vous voulez rester plus d'une heure et demie ou si vous habitez dans une des rues qui est soumise aux zones bleues, eh bien vous pouvez acheter une vignette qui vous permettra d'être tranquille et d'avoir un stationnement sécurisé, bien gardé sur votre commune. Ça va coûter pour les six mois d'expérimentation 25 euros, ce qui n'est pas rien, rien n'est rien, mais au regard du budget d'un automobiliste, eh bien 25 euros ça reste raisonnable. C'est en tout cas le plus petit montant que nous avons pu choisir pour qu'il soit conforme à la réglementation et à la loi. Nous avons des éléments rationnels qui nous permettent de croire que ça va bien fonctionner parce que ça n'est pas sorti du cerveau d'un professeur cinoque qui inventerait ça comme ça. Nous avons travaillé à cela depuis des mois et des mois avec les services municipaux, avec les services métropolitains, avec la police municipale, mais surtout avec les commerçants et avec les usagers, avec les habitants dans nos réunions de quartier. Si ça fonctionne tant mieux, si les Trinitaires nous demandent d'élargir la zone bleue, nous le ferons. Si ça ne fonctionne pas bien nous ajusterons, si ça ne fonctionne pas du tout, nous corrigerons. C'est comme ça que nous voyons l'action publique. Vous, je me souviens, vous aviez décidé un jour de mettre des pavés sur le boulevard Général de Gaulle. La majorité sortante. La compétence métropolitaine donc ça veut dire que vous considérez que vous n'aviez pas votre mot à dire dans les compétences métropolitaines ; parce que moi si vous voulez, tout ce que fait la métropole sur le territoire de la commune c'est moi qui le décide. Donc vous, apparemment vous êtes en train de me dire qu'à l'époque c'était pas vous, alors je ne sais pas si c'était vous, si ce n'était pas vous, en tout cas tous les Trinitaires se souviennent que vous aviez validé l'installation de pavés sur le boulevard Général de Gaulle, qui ont ensuite dû être enlevés et on ne sait pas où ils sont. Ils ont dû être enlevés. Bien en tous les cas, nous nous ne fonctionnons pas comme ça, vous voyez, avec nos services métropolitains nous travaillons ensemble, nous disons vers où nous voulons aller, ils nous demandent la validation et ils font, pour autant que ce soit conforme aux politiques que nous discutons ensemble. Je suis moi-même membre de l'exécutif métropolitain et pour autant, que ce soit conforme aux politiques que nous décidons ensemble, eh bien les services métropolitains sont nos services métropolitains. Ils agissent sous notre commande et donc plutôt que de faire comme les errements du passé, des choses qui n'ont été discutées avec personne et qui finalement doivent être détruites à grands frais, eh bien nous, nous expérimentons. Vous m'interrogez sur le traçage. Ecoutez, le coût du traçage pour le contribuable trinitaire c'est zéro. Il s'agit d'une intervention métropolitaine de peinture, c'est-à-dire beaucoup moins chère que l'errément, l'erreur précédente que j'avais évoquée. Mais vous savez, le traçage c'est dans le budget métropolitain donc je vous apporterai cette réponse. Mais je vous rassure, ça coûte beaucoup moins cher par exemple que la formation que vous vouliez que les trinitaires vous payent. Vous vous souvenez que vous avez demandé que les Trinitaires vous payent une formation, ben ça coûte moins cher que ça. Voilà, on vous donnera le montant. En tous les cas, c'est un peu de peinture, pas des pavés qu'il faudra casser. Donc cette peinture, si elle ne fonctionne pas bien nous l'effaçons et ça coûtera pas grand-chose et donc, mais nous vous tendrons le montant exact madame. Nous vous donnerons le montant exact. Alors pour ce qui concerne vos questions. Ah oui, alors la question sur : « pourquoi est-ce qu'on a laissé l'esplanade des Gerles dans le règlement du domaine public ? » Excusez-nous que l'action municipale aille plus vite que la musique ; parce que nous n'avons pas voulu modifier en totalité le règlement d'occupation du domaine public, il s'agissait simplement là de permettre l'expérimentation et donc de permettre la mise en œuvre du dispositif expérimental des vignettes sur la base que nous avons évoquée et ensuite lorsque nous consoliderons le fonctionnement sur la base de ce que nous aurons fait remonter les Trinitaires, nous modifierons le règlement d'occupation du domaine

public et vous conviendrez qu'il n'est pas très grave que le règlement d'occupation du domaine public prévoit encore quelque chose pour l'esplanade des Gerles que nous avons rendue aux Trinitaires, qui est protégée par une palissade et qui accueillera bientôt la salle culturelle. Donc vous voyez ça n'a aucun impact. Je m'étonne que vous concentriez sur de tels détails, qui n'ont aucune conséquence. Parlons si vous voulez des vrais sujets, c'est-à-dire des sujets qui vont concerner demain, les Trinitaires. Sur l'idée de : « c'est un nouvel impôt », non ça n'est pas un nouvel impôt et je vais peut-être vous rappeler ou vous expliquer quelque chose. Vous voyez un impôt, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et aux règles de base de la comptabilité publique, eh bien il apparaît sur une ligne sur laquelle on compte dans le budget de la commune. Nous, nous vous avons fait voter un budget communal qui est équilibré, qui n'a pas besoin du montant des vignettes qui viendront renforcer les finances de la commune. Et aujourd'hui, puisque nous n'avons pas lancé les vignettes, je ne peux pas vous dire combien ça va nous rapporter. Je vous le dirai dès lors que nous aurons à la fin de l'année, encaissé ces vignettes. Mais d'ores-et-déjà, je peux vous dire que nous ne comptons pas là-dessus. Ça n'est pas ça le problème. Comme vous venez de le lire dans les 98 mesures que nous avons prises pour équilibrer le budget de la commune pour redresser les finances de la ville, nous n'avons pas besoin de ces vignettes qui sont dérisoires au regard de l'équilibre du budget de la commune. Donc je vous dirai combien ça nous aura rapporté quand elles auront été vendues selon la façon dont les Trinitaires se seront saisis ou pas de ce dispositif. Nous n'avons pas besoin de ce montant là et vous me fournissez aussi une occasion de rappeler ce qui est important ; le fait que les contraventions ne rapportent pas d'argent à la commune quand les Trinitaires ont des contraventions, moi ça m'embête et donc évidemment nous faisons cet aménagement aussi pour permettre aux Trinitaires, pour chacune des situations qu'ils rencontrent de stationnement, d'avoir une solution. Vous voyez à l'intersection bien connue entre l'avenue Jacques Mollet et le boulevard François Suarez où se trouve une institution trinitaire, la brasserie que chacun connaît, mais aussi une boulangerie et qui donc, fait l'objet d'un très grand nombre de déplacement et de stationnement, eh bien nous avons avec les commerçants concernés, avec les habitants, à la lumière des observations que nous faisons avec notre police municipale, nous avons mis en place un système où nous avons augmenté de façon très nette le nombre d'arrêts minute et c'est bien normal là où il y a une boulangerie parce que les gens ont besoin de se garer de façon minutée. Nous avons mis des barrières et aujourd'hui les Trinitaires au lieu de devoir se mettre en difficulté en se mettant à cheval sur le trottoir ou en se mettant au milieu de la voie publique, de se faire klaxonner, de risquer d'avoir une contravention, eh bien ils ont des places en arrêt minute et ils se posent sur ces places en arrêt minute voilà. Et par contre s'ils ont besoin de rester plus longtemps entre une demi-heure et une heure trente, ils peuvent se mettre en zone bleue et ce qui est particulièrement intéressant, c'est que nous avons fait le traçage dont vous parlez, le coup de peinture bleue sur l'esplanade des Gerles. Dès lors que ça a été fait, alors même que la réglementation n'était pas encore mise en place puisqu'elle procède d'un arrêté qui prendra effet demain 1<sup>er</sup> juillet, le travail a déjà été fait. Les automobilistes qui n'avaient pas à occuper notre voie publique sont déjà partis. Les places bleues ont déjà en grande partie été libérées et on constate déjà que les Trinitaires s'approprient cet usage. Ça va mettre un peu de temps. Ça va forcément faire grincer. Croyez madame MARTELLO, madame MEYNARD que vous n'avez pas besoin d'appeler des Trinitaires pour attiser leur colère, pour que nous ayons les retours et que nous allions nous mêmes chercher les Trinitaires pour avoir leur retour et pour qu'ils nous informent de ça. Nous avons créé un Conseil Consultatif de la Ville Communale. Un Conseil Consultatif de la Vie Communale auquel on ne vous a pas demandé de participer parce qu'on vous a associé à toutes les commissions municipales, auxquelles d'ailleurs vous n'avez pas participé. Pour la préparation de ce Conseil municipal, nous avons créé des commissions de travail spécifiques pour les élus, pour que les élus d'opposition puissent être présents, vous n'étiez pas présents. Mais par contre dans le Conseil Consultatif de la Vie Communale, vous n'êtes pas invités parce que c'est pas pour les élus d'opposition. Pour ça, il y a les commissions. Vous n'êtes pas invités parce que c'est pour les citoyens et c'est des citoyens volontaires ou tirés au sort notamment, c'est-à-dire pas des amis du Maire, des citoyens intéressés qui viennent nous apporter leurs critiques, leurs remarques, leurs interrogations. C'est pour ça qu'on l'a créé. Pas pour avoir des « béni-oui-oui », pour avoir des citoyens qui nous écoutent, qui nous interpellent, qui nous aiguillonnent. C'est pour cela que nous le faisons et c'est

comme ça que nous construisons nos politiques publiques. Voilà comment nous avons pensé ce système. Si ça fonctionne, ce sera tant mieux. J'espère que vous aurez l'honnêteté intellectuelle de dire : « ben écoutez, on s'est trompé, en fait ça fonctionne bien » ; si ça nécessite des ajustements, nous les ferons, si ça nécessite des corrections en profondeur, nous les ferons et ça n'aura pas eu de coût pour les Trinitaires, voilà et nous aurons en permanence organiser une concertation, pas seulement pour le Conseil Consultatif de la Vie Communale qui concerne forcément des citoyens qui ont le temps de venir, de se mobiliser, mais aussi au travers des réunions de quartier que nous menons toutes les semaines et nous les menons pas seulement pour écouter les gens et puis leur dire bonjour, mais en venant avec les services, avec les services techniques, avec la police municipale, avec les services métropolitains, avec les élus qui habitent dans leur quartier, voilà ; pour pouvoir en permanence être efficace parce que nous, nous ne sommes pas des défaitistes. Nous ne sommes pas des gens qui veulent en permanence trouver la difficulté. Nous sommes des gens qui cherchent au contraire à surmonter les difficultés, à trouver des solutions, à faire confiance à l'avenir, à amener les Trinitaires qui nous ont fait confiance vers la poursuite de cette confiance parce que dans l'époque que nous vivons vous voyez, où tout le monde se fait du souci pour le lendemain, pour tout sujet, pour le lendemain, pour l'avenir, pour l'avenir de ses enfants, etc, eh bien les citoyens ont besoin que les élus à qui ils confient leurs responsabilités, eh bien leur amènent de la confiance. Pas de la confiance complètement utopique, de la confiance raisonnée, de la confiance qui les écoute, de la confiance qui se base sur des preuves, sur la raison, mais de la confiance dans l'avenir. C'est cela que nous voulons porter. Si vous êtes le camp du défaitisme, nous, nous sommes le camp de l'optimisme raisonné. Y a-t-il d'autres observations ? Madame MEYNARD vous voulez la parole ? Vous avez la parole.

**Madame MEYNARD :**

Donc, je voulais vous dire monsieur le Maire, je trouve votre attitude et vos propos très déplacés. Je n'ai pas par habitude d'être quelqu'un de défaitiste. Nous ne sommes pas des personnes défaitistes, nous sommes des élus d'opposition. En ce qui concerne vos accusations personnelles me concernant sur mon absence au niveau des commissions que vous avez mises en place, je suis désolée dans la vie il y a des cas de force majeure. Ma fille a eu un accident. C'est une des raisons pour laquelle je n'étais pas là. Je n'ai pas par habitude si vous voulez de manquer, de ne pas être présente aux commissions et quand nous ne pouvons pas être présents, nous nous en excusons. D'accord. Alors, au niveau ... laissez-moi aller jusqu'au bout de mon intervention...

**Monsieur le Maire :**

Ecoutez, pour ce motif-là madame...

**Madame MEYNARD :**

Laissez-moi aller jusqu'au bout de mon intervention.

**Monsieur le Maire :**

Je veux vous laisser aller jusqu'au bout. Je veux simplement vous dire que vous ne nous aviez pas prévenu de ce cas de force majeure et que j'apprends en séance, excusez-moi, que votre fille a eu un accident, je lui souhaite en notre nom à tous, la façon la plus sincère et avec tout mon cœur et tout notre cœur, un prompt rétablissement. Mais vous ne nous l'avez pas fait savoir et puisque vous m'interpellez sur le fait que vous ne participiez pas au Conseil Consultatif de la Vie Communale, je voulais vous dire qu'il y a une instance à laquelle je vous invite à participer, ce sont les commissions municipales que nous avons créées pour vous, c'est-à-dire pour associer les élus d'opposition à ce travail et où nous vous tendons la main et malheureusement nous regrettons que vous ne la saisissiez pas plus souvent je vous laisse continuer.

**Madame MEYNARD :**

Je suis désolée mais on a toujours été présent lorsque, je veux dire, ces commissions étaient réunies. En ce qui concerne si vous voulez, voilà, donc je suis vraiment scandalisée et je trouve vraiment ça

inacceptable. Dernière chose, vous vous dites un Maire Républicain, un maire, si vous voulez, qui attache de l'importance à son conseil municipal ; cela fait plusieurs fois qu'on voulait vous interpeller sur le manque, si vous voulez, déjà le fait que nous ne soyons pas officiellement invités sur certaines manifestations, certaines inaugurations dont la dernière : l'école de musique. Vous en aviez donné la date lors du dernier Conseil municipal, mais nous n'avons pas eu de précisions sur l'horaire. Je parle d'invitation officielle et si vous voulez, donc nous au niveau de notre équipe, donc on souhaiterait quand même être officiellement informés de certaines manifestations et surtout en tant que Maire Républicain, depuis pas mal de temps c'est vous monsieur le Maire qui invitez des Trinitaires sur les cartons d'invitation, uniquement le Maire de La Trinité en tant que Vice-Président et donc alors qu'au tout début de votre mandat c'était « son conseil municipal ». Voilà le complément d'information que je voulais vous donner.

**Monsieur le Maire :**

Bien, sur les invitations vous comprenez bien que nous ne pouvons pas envoyer d'invitation officielle par papier à tous les Trinitaires, ni même ça ne serait pas raisonnable financièrement, à tous les élus. Mais nous menons un travail, que je crois les Trinitaires voient, d'information et de communication sur l'action municipale et pour ce qui concerne par exemple l'inauguration de l'école de musique, c'était une information qui était publique qui figurait même je crois sur nos panneaux lumineux. Cette information a été très largement diffusée, elle était même diffusée dans la presse. L'inauguration, c'est assez rare que des inaugurations soient annoncées dans la presse donc vous ne pouvez pas je crois, dire que vous n'en aviez pas été informés et nous attachons beaucoup d'importance à informer les Trinitaires et tous les élus. Et encore une fois, j'ai dit que je ne voulais pas revenir sur le passé et ne plus polémiquer, mais tous ceux qui ont assisté au débat public et aux conseils municipaux des années précédentes savent combien le respect des élus, le respect de la parole des élus, ils n'arrivent jamais que je ne vous donne pas la parole. Le respect de la parole des élus, le respect des élus, le respect du débat et évidemment extrêmement, extrêmement supérieur à celui qu'ont connu tous les observateurs et les citoyens par le passé. Je n'ai pas besoin madame MEYNARD de vous rappeler comment vous vous comportiez par le passé puisque la presse, vous et votre équipe municipale, la presse en a gardé notamment une trace extrêmement factuelle que chacun peut conserver. Alors les débats n'étaient pas enregistrés contrairement à ce que nous avons voulu faire pour une transparence totale, c'est-à-dire d'enregistrer, de repasser en direct, de passer en direct nos débats et de les enregistrer pour que tous les Trinitaires nous regardent, vous voyez, dans un objectif de transparence totale. Nous ça n'était pas enregistré donc les Trinitaires qui ne venaient pas n'assistaient pas à la violence. La violence dont certains élus, y compris certains qui ne sont plus de ce monde, ont pu subir. Donc je ne reviens plus sur cela, mais je veux vous dire que nous avons le plus grand respect pour votre rôle d'élus d'opposition pour autant que vous le conduisiez de façon constructive et respectueuse vous-même et donc je vous redis ce que je vous ai dit dès le début de ce mandat ; c'est que nous vous tendons la main pour pouvoir travailler ensemble et pour cela, nous avons créé des instances, nous avons créé des commissions. Donc quand vous ne pouvez pas venir parce que vous avez un impératif évidemment surtout de la gravité de celui que vous venez d'évoquer, évidemment qu'on le comprend. N'hésitez pas à nous en informer et ensuite évidemment, mon bureau vous est toujours ouvert. Les instances que nous avons créées vous sont toujours ouvertes pour que nous puissions travailler ensemble pour l'intérêt général, qui est au-dessus des clivages. Y a-t-il d'autres observations ? S'il n'y en a pas donc, je sou mets cette délibération au vote, en remerciant le deuxième Adjoint pour son travail. Y a-t-il des ... Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Cette délibération est adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 26**

**Contre : 6**

**Abstention : 0**

*OB OB OB OB OB OB OB*

## **DÉLIBÉRATION N°8 : MISE A JOUR – RECRUTEMENT D'EMPLOIS VACATAIRES**

### ***Monsieur le Maire :***

La délibération n°8 concerne le personnel municipal et je passe donc la parole à la Première Adjointe en charge du personnel. Vous avez la parole de la Première Adjointe.

### ***Madame NICOLETTI-DUPUY :***

Merci monsieur le Maire. Donc il s'agit simplement de mettre à jour le recrutement d'emplois vacataires par la collectivité : deux modifications concernant la possibilité de recrutement de vacataires qui, je vous rappelle sont recrutés pour des missions spécifiques et donc des besoins vraiment ponctuels. Les deux modifications qui sont apportées sont les suivantes. Nous avons rajouté la possibilité de recruter des chauffeurs de bus, donc ce qui nous permettra notamment, d'éviter des locations de bus voilà. En cas par exemple d'absence, de maladie, etc et du coup de permettre à tous les trinitaires jeunes, moins jeunes, associations de pouvoir continuer de bénéficier de ce service de transport trinitaire. Nous avons également rajouté la possibilité de recruter des agents de service, pareil de façon ponctuelle afin d'assurer les remplacements qui sont nécessaires de façon inopinée voilà, c'est tout. Je vous remercie.

### ***Monsieur le Maire :***

Merci madame la Première Adjointe. Y a-t-il des observations ? Madame MEYNARD vous avez la parole.

### ***Madame MEYNARD :***

Alors, lors du Conseil municipal du 16 décembre 2021, vous aviez présenté la même délibération pour le recrutement de 23 vacataires et au niveau du Conseil municipal du 15 avril 2021, nous vous avons déjà alerté sur le statut de ces types de contrats de ces vacataires, en argumentant que le juge administratif a eu tendance à requalifier ces contrats en contrats contractuels avec des taux de charges importants. Aujourd'hui, donc c'est une soixantaine de recrutements annuels que vous envisagez au niveau de cette délibération ? Est-ce donc la raison que donc vous nous présentez cette nouvelle délibération qui nous paraît moins descriptive quant à la durée des contrats. Donc pour ces motifs, nous voterons contre pour rester en cohérence avec le Conseil municipal du 15 avril 2021, merci.

### ***Madame NICOLETTI-DUPUY :***

Alors, je vais vous apporter une petite précision. Donc nous avons un chauffeur de bus actuellement et il est tombé malade. Donc en fait, on s'est retrouvé sans la possibilité de le remplacer, avec les centres qui n'ont pas pu sortir ce jour-là et impossible au pied levé de trouver un bus, etc. Je vous rappelle aussi, vous devez le savoir, que le prix des locations de bus à la journée c'est de l'ordre de 500 euros quand même, à peu près en fonction de ce qui leur est demandé. Donc nous nous sommes offerts cette possibilité pour pouvoir justement pallier bon, soit à des absences effectivement qui seront peut-être programmées parce qu'il faut respecter le repos du chauffeur dans le cadre du droit du travail, etc. Il y a des fois beaucoup de sorties, notamment l'été, les centres, les seniors, d'ailleurs toute l'année le chauffeur est sollicité. Mais pour pallier à certains besoins ponctuels, donc il ne s'agit aucunement d'un recrutement longue durée, voilà, c'est pour permettre d'offrir ce service tout le temps aux Trinitaires en fonction des besoins et pallier aux absences qui peuvent arriver n'importe quand, voilà tout simplement. Est-ce que j'ai répondu à votre question ? Ça ne change rien ?

### ***Monsieur le Maire :***

Le sujet des emplois vacataires est effectivement un sujet très important. Nous souhaitons minimiser le recours aux emplois vacataires, nous avons d'ailleurs diminué par deux le recours aux emplois vacataires en récupérant la compétence périscolaire. Aujourd'hui, les animateurs périscolaires qui interviennent dans nos écoles, qui sont donc nos agents communaux, sont deux fois moins vacataires qu'ils ne l'étaient par le passé ; parce qu'effectivement, ça nous permet de consolider ces agents non seulement d'améliorer leur statut, mais évidemment d'améliorer la qualité du service public rendu et là on parle vraiment d'un besoin ponctuel qui permet à la fois de ménager les finances de la commune et

donc des Trinitaires et en même temps d'être agile sur la réponse aux besoins du service public. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 28**

**Contre : 4**

**Abstention : 0**

*COCOCOCOCOCO*

## **DÉLIBÉRATION N°9 : ADHÉSION DE LA COMMUNE A L'AGENCE D'URBANISME AZURÉENNE**

### ***Monsieur le Maire :***

La délibération n°9 concerne la proposition que je vous fais d'adhésion de la commune à l'Agence d'Urbanisme Azuréenne. Vous savez que notre commune est une commune où les enjeux d'aménagement, d'harmonisation, d'embellissement, de redynamisation sont nombreux. Nous parlerons tout à l'heure du lancement du projet de salle culturelle et de festivités. Nous aurons dans quelques jours une très bonne nouvelle à annoncer concernant la zone anatole France et le recul du risque inondabilité dont nous nous donnons les moyens grâce à l'action conjointe de la commune, de nos services métropolitains et des services de l'Etat. Nous voulons partout améliorer la ville, l'embellir, la requalifier. Nous parlons tout à l'heure du projet de régulation du stationnement qui s'articule aussi avec le projet de requalification de l'entrée de ville, que nous mènerons en 2023 avec un financement 100% métropolitain et donc, développer un urbanisme harmonieux maîtrisé qui valorise notre commune, qui valorise le patrimoine des Trinitaires, est un enjeu fondamental. Pour cela, nous avons nos propres services communaux, la Direction de l'Aménagement et de la Prospective, qui est une direction expérimentée que beaucoup de communes de la métropole nous envient. Nous n'avons pas délégué contrairement à beaucoup de communes, la compétence d'urbanisme, 37 me souffle mon Adjointe Conseillère métropolitaine, 37 communes de la métropole sur 51 ont délégué la compétence de l'urbanisme à la métropole. Nous, nous avons gardé l'urbanisme, l'instruction des autorisations d'urbanisme parce que nous avons des services solides, expérimentés qui ont acquis une expertise ancienne et solide ; mais la commune a des moyens limités et donc quand il s'agit de réfléchir à comment nous allons sur le long terme faire en sorte que la zone Anatole France ne soit plus une friche industrielle soumise au risque inondabilité où les entreprises qui existent encore sur ce site n'ont pas le droit, j'exagère à peine, de changer une ampoule ; lorsque nous allons réfléchir à mieux harmoniser l'urbanisme pour ne pas permettre que des projets de construction démesurés puissent exister parce que des promoteurs tapent à la porte des Trinitaires et leur proposent des sommes énormes et ensuite veulent construire des projets excessifs. Si nous voulons maîtriser cela, si nous voulons réfléchir à la façon dont nous allons sécuriser le lit du Paillon, le cours du Laghet dont une partie est couverte, continuer d'aménager le périmètre des Gerles, continuer de progresser sur l'harmonisation du centre-ville, eh bien nous avons besoin d'études, nous avons besoin de bureaux d'étude et souvent ça coûte très cher. Alors, nous avons l'appui métropolitain et désormais nous aurons, si le Conseil municipal en décide ainsi, l'Agence d'Urbanisme Azuréenne qui sera une instance de conseil, d'étude, dotée de moyens d'excellence dont nous avons décidé de la création en Conseil métropolitain et qui pourra être un appui utile pour nos réflexions que nous mènerons bien entendu pas de façon opaque, mais en lien avec les Trinitaires et les instances de concertation que nous avons créées et bien entendu sur la base des engagements que nous avons pris et rien d'autre. Voilà, donc il est proposé que la commune de La Trinité soit l'une des premières à adhérer à l'Agence d'Urbanisme Azuréenne, en soit l'un des membres fondateur et donc puisse bénéficier de l'appui technique et d'étude de cette agence. Y a-t-il des questions, des observations sur cette délibération ? Monsieur FORT vous avez la parole.

### ***Monsieur FORT :***

Oui monsieur le Maire dans l'intérêt de la commune, nous voterons pour cette délibération. Nous sommes une opposition constructive n'est-ce pas ?

**Monsieur le Maire :**

Eh bien, vous le manifestez en tout cas par ce vote. Je vous remercie. Monsieur CARLIN, vous avez la parole .

**Monsieur CARLIN :**

Merci et bien moi au risque d'être taxé de négatif et de pas constructif, je m'abstiendrai sur la délibération parce que je me méfie des usines à gaz. Donc, vous souhaitez engager la commune pourquoi pas. Je n'attends pas grand-chose des machins démesurés qui veulent gérer le territoire. Voilà, je pense que La Trinité est compétente qu'elle a des services compétents, qu'elle a une identité propre et que je pense que La Trinité est mieux placée pour décider de son avenir. Voilà la raison pour laquelle je ne suis pas contre, mais j'ai une réticence dont je m'abstiens.

**Monsieur le Maire :**

Je vous remercie monsieur CARLIN, mais je tiens vraiment à préciser suite à votre intervention qu'il ne s'agit en aucun cas d'une instance décisionnaire, c'est une instance qui associe à la fois des collectivités, mais aussi ce qu'on appelle les chambres consulaires, la chambre de commerce et d'industrie. C'est vraiment une agence qui a vocation à alimenter la réflexion pour l'action qui n'agira que sur notre commande, qui actuellement nous demandera sur quoi on veut qu'elle travaille et je vous dis que nous allons d'ores-et-déjà la faire travailler pour alimenter notre réflexion et renforcer la réflexion des élus et des services de la commune sur les sujets que j'ai évoqués d'harmonisation, d'embellissement de l'urbanisme de la commune. Mais je comprends votre vote, vos interrogations. Bien, s'il n'y a pas d'autres observations, je soumetts le rapport au vote. Qui est contre ? qui s'abstient ? Qui est pour ? Délibération adoptée.

**Vote du Conseil :**

**Pour : 30**

**Contre : 0**

**Abstention : 2**

XXXXXXXXXXXX

**DÉLIBÉRATION N°10 : CONSTRUCTION D'UNE SALLE CULTURELLE ET DE FESTIVITES : LANCEMENT D'UN CONCOURS DE MAITRISE D'ŒUVRE**

**Monsieur le Maire :**

La délibération n°10 concerne le lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle culturelle et de festivités. C'est évidemment une délibération particulièrement importante et qui s'articule avec les phases que nous avons d'ores-et-déjà lancées. J'évoquais tout à l'heure donc le désamiantage, la déconstruction du bâtiment des Gerles qui est désormais terminée, qui s'est faite dans les règles de l'art, dans des procédures extrêmement précises, extrêmement réglementées et où toutes les étapes ont été vérifiées. Alors, il y avait bien eu à la fin du chantier de la poussière, mais évidemment c'était de la poussière saine, totalement désamiantée. Je me permets de le redire pour rassurer les Trinitaires parce que la procédure était extrêmement réglementée. Les Trinitaires les plus attentifs ont pu voir les différentes étapes avec l'habillage du bâtiment au moment de la phase de désamiantage et dès lors que le bâtiment n'était plus habillé, eh bien c'est qu'il avait été désamianté et ensuite il s'agissait donc, de détruire, d'enlever les gravats, d'araser l'espace et aujourd'hui vous avez dû voir cet espace net, entouré d'une palissade. Nous avons voulu que même la palissade participe à la requalification et les Trinitaires qui y passent peuvent voir ces belles photos de La Trinité qui y ont été installées. Voilà, donc ça c'était la première phase. Désormais, il nous faut lancer un concours de maîtrise d'œuvre, c'est-à-dire un concours d'architectes, conformément à la réglementation. Vous savez que la règle sur les marchés publics est extrêmement précise. Pour un projet de cette ampleur, ça n'est pas le fait du prince, évidemment c'est l'ensemble de la représentation communale qui doit s'exprimer au travers de représentants désignés. Donc nous allons lancer le concours d'architectes dans les jours qui viennent. Pendant l'été, les architectes fourniront leur copie sur la base du cahier des charges que nous avons

élaboré, à la fois évidemment sur les engagements que nous avons pris sur lesquels les Trinitaires nous ont fait confiance, évidemment appuyé sur l'expertise technique de nos services et de ce qu'on appelle un programmiste et aussi enrichie des remarques des Trinitaires, notamment au travers du Conseil Consultatif de la Vie Communale que nous avons réuni à cet effet et dont les membres peuvent encore apporter des remarques, mais aussi dans une exposition qui s'est tenue à la médiathèque et qui donnait les grandes orientations du programme. Mais évidemment pas un projet, évidemment pas une esquisse parce que c'est justement comme cela qu'on fait quand on lance un concours, c'est aux architectes sur la base de la commande que nous leur faisons de proposer des projets. Et donc c'est ce concours que nous allons lancer dans les jours qui viennent. Les architectes travailleront et ensuite c'est le jury dont la composition est déterminée de façon très stricte par la loi et doit s'appuyer en premier lieu sur la commission d'appel d'offres de la commune à laquelle l'opposition est évidemment associée. Madame MEYNARD d'ailleurs, vous siégez à la commission d'appel d'offres et donc vous serez autour de la table pour la décision finale puisque tous les projets feront l'objet d'une sélection au travers d'une assistance à maîtrise d'ouvrage qui va aider la commune à sélectionner parmi le très grand nombre de projets ceux qui répondent de la façon la plus précise à la commande qui a été précisée et ensuite il y aura quatre projets et c'est parmi ces quatre projets que le jury décidera. Voilà de quoi il s'agit, je crois que j'ai plusieurs demandes de parole donc voilà, qui souhaite faire des observations ? Monsieur CARLIN vous avez la parole.

**Monsieur CARLIN :**

Merci. Cette délibération comme souvent s'inscrit dans une démarche à tiroirs donc il est délicat de voter pour, contre, etc. Je veux exposer ma position qui sera l'abstention. Pourquoi ? Il y a eu plusieurs étapes. Lorsque, dans ce projet, ce n'est pas que la salle des fêtes qui est concernée, c'est l'aménagement du secteur. Alors l'assainissement de l'espace des Gerles était nécessaire. Son embellissement, son aménagement sont nécessaires et sont une bonne chose. La salle des fêtes est un projet qui je pense faisait l'unanimité et fait l'unanimité. Mais pour mémoire, parce qu'il faut réexpliquer les choses, dans un premier temps, je n'avais pas adhéré à l'idée de lancer la construction d'une salle des fêtes parce que j'étais préoccupé par l'état des finances de la ville. Dans un deuxième temps, la ville est allée trouver des financements, donc elle a répondu à cette préoccupation et j'en ai eu une autre, qui était celle de la main mise parce que selon l'adage qui paye commande, dès l'instant où il y a un financement important et ça c'est positif de l'extérieur, ma préoccupation était : « qui a la main sur cet outil ? ». Bon, il m'a été répondu en commission, confirmé et affirmé que vous aviez une démarche de programmation. Vous l'avez évoqué, concomitamment au développement du projet lui-même. Donc je vous entends, je prends acte, je ne vais pas voter pour parce que j'attends de voir l'avenir. Donc je m'abstiens en prenant acte que vous avez compris nos préoccupations et que je l'espère et je vous fait confiance, vous tiendrez votre parole à ce niveau-là, merci.

**Monsieur le Maire :**

Merci monsieur CARLIN. Comptez sur le respect de la parole, respect qui n'est pas un chèque en blanc qui s'effectue sous le contrôle des citoyens et notamment des instances que nous nous sommes donnés les moyens de créer. Y a-t-il d'autres observations ? monsieur RAZAFINDRALAMBO, vous avez la parole.

**Monsieur RAZAFINDRALAMBO :**

Merci monsieur le Maire. La concertation publique organisée à la médiathèque les quatre-chemins démontre le peu d'engouement des Trinitaires pour ce projet. Ces pages blanches sur le recueil à disposition des locaux, c'est à se poser des questions, les bonnes questions. Alors que nous savons tous vers quelle difficulté notre société se dirige, est-ce vraiment le bon moment d'envisager cette construction ? Alors, je sais ce que vous allez me répondre. Nous sommes toujours pour la construction de la salle culturelle, nous sommes toujours en désaccord sur le calendrier. Nous voterons contre, je vous remercie.

**Monsieur le Maire :**

Bien je note votre inflexion de position. J'ai d'autres demandes de parole de la part d'élus de mon équipe et notamment, c'est bien légitime, madame l'Adjointe à la culture, madame Chantal CARRIE. Vous avez la parole.

**Madame CARRIE :**

Merci monsieur le Maire. Bonsoir tout le monde. Tout d'abord monsieur CARLIN si vous permettez, je vous demanderais de ne pas forcément appeler ça, la salle des fêtes parce que le projet que nous comptons lancer s'appelle : « une salle culturelle et de festivités », effectivement. Mais d'abord une salle culturelle, une salle qui a été, qui est attendue depuis des décennies par les Trinitaires et qui pour moi est nécessaire et pour nous, on l'avait déjà dit dans le programme, pour nous, est nécessaire pour une politique culturelle ambitieuse, variée et dynamique, qui doit être portée vers le vivre ensemble, le mieux vivre et le partage. Ça ce sont les mots qui sont importants et que je rattacherai à cette salle-là. Le vivre ensemble car c'est un lieu qui sera un lieu de rencontres, de rencontres en famille, de rencontres entre générations, entre amis, entre voisins, entre Trinitaires, et même entre gens venus d'ailleurs. Le mieux vivre car la culture apporte toujours plus de savoir, de connaissances et d'émotion. Le partage bien évidemment entre les artistes et le public. Un lieu pour bien vivre sa ville car cette salle, elle sera implantée en cœur de ville entre les bâtiments scolaires, autres bâtiments culturels comme la médiathèque, la nouvelle école de musique qui est juste en face et qui vient d'être inaugurée mardi dernier, jour de la fête de la musique. Ce bâtiment d'ailleurs qui s'appelait l'Eau-Vive fut une mairie puis une école et puis aujourd'hui l'école de l'Eau-Vive, tout le monde connaît et puis aujourd'hui ce bâtiment abrite l'école des musiques et des arts. Je pense que c'est un beau parcours pour un bâtiment. La salle culturelle donc sera connectée avec des bâtiments d'éducation, de culture, de musique est très accessible pour tous. Le projet, nous l'avons voulu pour tous les Trinitaires, mais aussi pour que La Trinité s'inscrive dans un maillage culturel de territoires entre Nice, la vallée du Paillon, la Principauté de Monaco qui offrent toutes une offre culturelle à partager, mais surtout, aussi dans une démarche participative pour et par les Trinitaires. C'est le sens de notre consultation et vraiment si aujourd'hui monsieur, vous dites qu'il n'y a pas de personnes qui ont mis des réflexions ou des commentaires sur la page et le cahier qu'on a mis à disposition pour la consultation, c'est, je pense qu'on va faire une autre communication pour inciter les gens à venir discuter de cette salle qui sera effectivement leur salle. Mais cette salle, on ne va pas attendre cette salle non plus pour faire uniquement, pour lancer une dynamique culturelle. Malgré les deux ans de COVID qui ont impacté sérieusement le secteur culturel, nous avons déjà mis des axes en place. Je vais vous en citer quelques-uns : un axe de culture scientifique où nous donnons plusieurs conférences gratuites à la médiathèque en lien avec des chercheurs et des professeurs de l'association science pour tous ; nous avons développé un partenariat avec l'Astrorama et notamment en créant la fête de la science ; nous avons aussi travaillé sur l'axe de cinéma avec les séances de cinéma en plein air, mais aussi l'animation d'un ciné-club. D'ailleurs pour le cinéma en plein air, je vous invite, la première séance sera le 9 juillet au jardin Tagnati et le film s'appelle « le sens de la fête ». Un axe jeunesse avec « des contes dans les jardins » et des animations à la médiathèque ; un axe poésie, la poésie contemporaine et la poésie urbaine avec du slam ; un axe théâtre avec des séances de théâtre d'improvisation et un partenariat avec l'association Chouette Productions, des actions de tiers ont lieu le samedi à la médiathèque et notamment avec la première fête du printemps, des actions musique avec l'école de musique, des concerts à la médiathèque, la fête de la musique, des rencontres avec les musiciens dans les écoles. Voilà je m'arrêterai là, je ne voudrais pas faire une liste à la PREVERT, mais je vous invite vraiment à prendre le programme de toutes les manifestations qui est disponible à la médiathèque qui est ouverte à tous et qui est gratuite. Voilà, je pense que cette délibération est importante et je vous invite vraiment à la voter parce qu'elle va donner des ailes à nos projets, mais surtout aux projets des Trinitaires. C'est nos projets et vos projets. Merci de m'avoir écouté.

**Monsieur le Maire :**

Merci madame l'adjointe Marie-Pierre PARINI, Adjointe aux festivités avait demandé la parole. Vous avez la parole madame adjointe.

**Madame PARINI :**

Bonsoir tout le monde. Donc je disais je vais être brève. Alors nous étions engagés avec monsieur Ladislas POLSKI pour faire de La Trinité une ville vivante et festive, donc cette salle culturelle et festive portera bien son nom. Elle s'inscrit dans le projet culturel dont a parlé ma collègue Chantal CARRIE, mais elle permettra aussi d'accueillir des festivités, qu'elles soient organisées par la ville ou par des associations et de leur proposer un cadre pratique et valorisant. Outre les espaces intérieurs modulables l'esplanade arborée que nous aménagerons permettra d'accueillir des festivités extérieures et sera un lieu de rencontres pour tous les Trinitaires. Les festivités c'est la vie en commun, c'est le lien social, ça permet aux Trinitaires de se retrouver, de partager entre amis ou en famille des bons moments conviviaux. Bien sûr nous n'attendons pas l'ouverture de cette salle pour continuer à développer la vie festive trinitaire. Concerts gratuits, festins traditionnels, fête des terrasses, cinéma en plein air, nocturne de la médiathèque, chasse au trésor ou contes dans les jardins, avec mes collègues nous avons préparé une saison estivale de fête et de culture proposant plus de 40 événements aux Trinitaires. Nous vous donnons rendez-vous notamment pour la fête nationale avec le feu d'artifice et le bal populaire le 13 juillet et le défilé le 14. Tout le programme des événements se trouve dans le nouveau numéro du magazine municipal qui vient d'être distribué dans toutes les boîtes aux lettres des Trinitaires. Je souhaite aussi profiter de cette occasion pour saluer tout l'ensemble des services municipaux et métropolitains qui à chaque événement et notamment cet été, travaillent et sont présents pour assurer la réussite de tous ces événements et je les remercie infiniment. Je vous remercie aussi, aux Trinitaires d'être présents à chaque manifestation.

**Monsieur le Maire :**

Merci madame l'adjointe. Je crois que l'Adjoint aux sports et à la vie associative aussi, souhaitait nous dire quelques mots. Monsieur BRUNETTI, vous avez la parole.

**Monsieur BRUNETTI :**

Merci. Mes chers collègues, comme je vais prendre le relais de mes collègues, je vais vous parler des associations qui vous savez font partie du cœur battant de notre commune et sont très actives. C'est un tissu, le tissu associatif est dense et il permet, il organise de nombreux événements, de nombreuses activités et ça permet à nos quartiers, à notre cœur de ville de vivre et de bien vivre. Ce nouvel équipement, ce nouvel outil permettra encore plus de les mettre en valeur et surtout d'avoir une belle visibilité. Vous savez, je ne vous l'apprends pas, par manque un petit peu d'équipement et certaines associations sont encore obligées de se disperser sur d'autres communes. Comme vient de le dire Chantal, la salle culturelle et de festivités et non pas la salle des fêtes, sera adaptée aux associations trinitaires et permettra de mettre en évidence leur savoir-faire et leurs événements futurs et en premier lieu de le faire bien sûr donc, à La Trinité. Les associations trinitaires via le collège, des acteurs de la vie associative du Conseil Consultatif ont d'ailleurs été aussi associés à la construction du cahier des charges du concours d'architectes qui sera lancé. Je profite d'ailleurs, je remercie monsieur JUNGUENE, mon ami et collègue, Conseiller municipal, délégué à la vie associative de les accompagner dans ce travail participatif. Je voudrais aussi d'ailleurs en profiter pour saluer le travail du service de la vie associative et leur engouement et leur engagement de tous les jours. Je vous donne d'ailleurs d'ores-et-déjà rendez-vous le 10 septembre pour la journée des associations où vous pourrez découvrir ou redécouvrir et participer aux événements et avec toutes les associations dont nous sommes fiers et que nous continuerons, tous les jours d'accompagner au plus près. Je vous remercie monsieur le Maire.

**Monsieur le Maire :**

Merci monsieur l'Adjoint et puis pour finir j'avais une demande d'intervention de madame BERMOND qui est l'élue en charge du Conseil Consultatif de la Vie Communale.

**Madame BERMOND :**

Bonsoir, merci monsieur le Maire. Donc moi je vais intervenir un petit peu sur le thème de la salle des festivités de la culture, par rapport au travail qu'on a fait avec le Conseil Consultatif. Donc nous nous étions engagés à faire de la salle de culture et des festivités, une réalité pour les Trinitaires. Nous nous étions aussi engagés à redonner un rôle aux Trinitaires et à leur donner les moyens de s'exprimer sur les grands projets concernant l'avenir de leur ville. Voilà pourquoi nous avons créé le Conseil Consultatif de la Vie Communale. Nous avons tout d'abord travaillé ensemble, en collègue en avril, puis en réunion plénière le 11 mai dernier sur le projet d'expérimentation de régulation du stationnement au bénéfice des Trinitaires et d'apaisement de la circulation. Cette expérimentation, je le rappelle commence demain, le 1er juillet et a pu être modulée grâce aux travaux des membres du Conseil Consultatif de la Vie Communale; puis nous avons voulu associer les membres du Conseil à un autre grand projet municipal majeur, à savoir la construction de la salle culturelle et de festivités. Une réunion plénière de présentation et de concertation a pu se tenir lundi dernier afin de nourrir le cahier des charges du concours des architectes. Je vous rappelle qu'en plus la concertation publique sur ce projet a été ouverte et mise en place à la médiathèque. Nous voulons faire un point dans la concertation. Nous proposerons également après l'été aux membres du Conseil Consultatif de la Vie Communale, une concertation complémentaire sur l'usage du futur bâtiment et sur son programme d'animations. Considérer la parole de toutes et tous, tenir compte de l'avis des Trinitaires, valoriser toujours plus la démocratie locale. Tel sera notre fil rouge et nous continuerons de le tenir, merci.

**Monsieur le Maire :**

Bien, merci beaucoup. La richesse de ses interventions montre bien qu'évidemment, c'est un projet éminemment porté par toute notre équipe. C'est un engagement que nous avons pris et nous l'avons pris surtout parce que c'était une aspiration des Trinitaires très forte ; parce que ça n'est pas un caprice que de vouloir une salle de culture et de festivités, c'est un droit qu'ont les Trinitaires d'avoir un lieu pour se rassembler, qu'ils n'ont pas et que l'immense majorité des communes et notamment beaucoup qui sont plus modestes que la nôtre ont. Donc nous allons construire cette salle et ça n'est pas parce que nous n'avons pas des centaines de remarques de Trinitaires sur le registre de la médiathèque, que ce projet n'est pas ardemment souhaité par les Trinitaires. Madame BERMOND vous l'avez dit, nous étions au conseil consultatif de la vie communale lundi sur ce thème-là, il y avait là quasiment tous les membres et les membres du Conseil Consultatif de la Vie Communale c'est, vous le savez, des volontaires, des tirés au sort, certains des acteurs économiques les plus importants de la ville, des acteurs associatifs, des gens qui ont beaucoup d'autres choses à faire et qui pourtant, viennent passer plusieurs heures pour travailler sur ce projet. Sans compter les habitants qui tous les jours nous parlent de ce projet qui est financé. Pas un euro qui sera engagé pour ce projet, comme pour les autres, ne figurera pas préalablement au budget de la commune dans cette logique d'anticipation et de pluriannualité et de rigueur budgétaire que nous nous sommes fixée et donc c'est un projet sain, c'est un projet raisonnable et c'est un projet plein d'espoir. Il ne s'agit pas de créer quelque chose pour se faire plaisir. Cette salle, il faudra que ce soit au plus proche de la vie des quartiers. On veut avoir à La Trinité des lotos, des festins, voilà, des festivités au sens le plus simple du terme que nous aimons tant. Mais aussi que nous soyons en capacité d'accueillir de l'exigence culturelle et du rayonnement comme les Trinitaires sont en capacité de le faire parce les Trinitaires ont du talent et La Trinité rayonne et nous souhaitons que La Trinité puisse rayonner comme elle le mérite et donc c'est cette salle que nous allons élaborer avec les Trinitaires. Nous allons élaborer le contenu avec les Trinitaires pour que personne dans La Trinité ne se dise : « ce truc, ce n'est pas pour moi ; cette programmation, non je n'y vais pas, c'est pour les autres ». Pour que chacun puisse se reconnaître dans une offre culturelle qui lui semble à sa portée, alors parfois il y aura des choses qui apparaîtront plus exigeantes et des choses qui apparaîtront comme plus simple et puis les goûts et les couleurs, il faut les respecter. Mais il faut que chacun des spectacles qui se tiendra dans cette salle puisse être celui des Trinitaires. Je finirai simplement en vraiment rendant hommage à nos services et à l'Adjointe à la culture pour cette action magnifique qui a été menée samedi dernier. Cette déambulation théâtrale dans le centre-ville où des enfants de 7 ou 8 ans, qui sont des enfants de notre école de musique et des arts, puisqu'ils répètent avec l'association « chouette productions », qui fait partie de notre école

de musique et des arts. Ces enfants ont joué des scénettes de Molière à l'occasion d'un anniversaire que nous voulions souhaiter, c'est les 400 ans de la naissance de Molière et voir et entendre ces gamins de 7 ou 8 ans déclamer des textes de Molière. Leur modernité, leur force, ce qu'il y a de meilleur dans l'esprit français, dans le génie français, bien c'était absolument magnifique et ça se faisait sur la place de la République, au soleil devant les commerces de proximité qui viennent d'ouvrir, avec les Trinitaires qui allaient aux marchés qui faisaient leurs courses, qui allaient à la mairie, qui s'arrêtaient là et qui entendaient des enfants de 7 ou 8 ans dirent des textes de Molière et c'était absolument magnifique. C'est ce que nous pouvons probablement produire de mieux pour faire le lien entre l'éducation, la vie quotidienne et la culture dans ce qu'elle a de plus fort pour l'émancipation des femmes et des hommes de toutes conditions. Voilà donc pour nous, c'est un projet important et nous nous donnerons les moyens de le mener jusqu'au bout parce que c'est la volonté des Trinitaires et qu'il est d'ores-et-déjà financé et que nous aurons le soutien de l'Etat et des collectivités, comme nous l'avons déjà eu par des subventions significatives. Qui est contre ? C'est noté. Madame MARTELLO, madame MEYNARD, monsieur RAZAFINDRALAMBO, monsieur FORT sont contre la salle culturelle. Qui s'abstient ? Ben vous êtes contre ce projet, en tout cas. C'est bien ça. Vous avez bien voté contre cette délibération. Bien, très bien, vous avez voté contre la délibération du lancement du projet, c'est bien noté. Qui s'abstient ? Qui est pour ? C'est adopté. Merci pour les Trinitaires.

**Vote du Conseil :          Pour : 26                          Contre : 4                          Abstention : 2**

*OB OB OB OB OB OB*

**DÉLIBÉRATION N°11 : DENOMINATION DE LA PLACE JEAN MOULIN**

***Monsieur le Maire :***

La délibération n°11 concerne la dénomination de la place Jean Moulin. Alors la place Jean Moulin qui aujourd'hui, est en grande partie un parking situé, calé entre d'une part la médiathèque et d'autre part l'esplanade des Gerles que nous avons libéré justement sur ce projet « salle culturelle ». Bon, aujourd'hui c'est un parking qui est bien utile qu'on appelle la place Jean Moulin depuis bien longtemps. On s'est rendu compte qu'il n'y avait jamais eu de délibération qui consolide cette appellation. Or, il y a sur cette place, des riverains qui ont besoin d'avoir une adresse, que cette adresse soit réglementaire et donc il convient de donner officiellement à cette place son nom. Quel plus beau nom que celui de Jean Moulin. Nous parlions de culture donc on ne récitera pas les magnifiques phrases de Malraux au moment de l'entrée au panthéon de Jean Moulin, qui sont probablement parmi les plus belles phrases qu'on puisse écrire en langue française. Donc quel plus beau nom que celui de Jean Moulin qui présida, qui lança le Conseil National de la résistance, cette magnifique instance créée au plus profond de l'obscurité de la guerre qui rassemblait des français de toute sensibilité, de toute conviction dans le seul intérêt national qui prépara la libération et ensuite les trente glorieuses, c'est-à-dire le modèle républicain social sur lequel nous sommes assis, qui permet à chacun de trouver sa place dans la société, qui permet à chacun de cotiser selon ses possibilités et de bénéficier selon ses besoins de la solidarité nationale ; donc Jean Moulin, c'est tout cela. C'est là aussi l'honneur français absolu, donc même si la place Jean Moulin n'est pas aujourd'hui tout à fait à la hauteur de ce grand homme, mais nous y travaillerons, nous sommes fiers et heureux de dénommer une place de notre commune du nom de Jean-Moulin. Y a-t-il des observations ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? A l'unanimité, je vous remercie.

**Vote du Conseil :          Pour : 32                          Contre : 0                          Abstention : 0**

*OB OB OB OB OB OB*

**Monsieur le Maire :**

J'ai reçu une question orale de monsieur le conseiller municipal, Philippe CARLIN et donc monsieur le Conseiller municipal si vous souhaitez, je peux vous donner la parole pour que, soit vous ne lisiez la question, soit vous nous en donner les principales orientations. Vous avez la parole.

**Monsieur CARLIN :**

Oui merci. Oui, j'ai été saisi par des riverains de l'impasse du Collet et j'ai appris concomitamment que vous aviez reçu un courrier à ce sujet, sur l'édification d'une antenne relais dans ce quartier à proximité des habitations. On ne sait pas exactement de laquelle il s'agit, il semblerait que ce soit la 5G, je n'en ai pas la preuve absolue, mais enfin j'ai les plans de l'antenne. J'ai le plan de situation, elle est effectivement proche des habitations. Il y a eu une demande de recours gracieux par un syndic du quartier. Voilà, je voudrais savoir si vous avez des éclaircissements à apporter à ce sujet, merci.

**Monsieur le Maire :**

Alors je parle sous le contrôle de notre Adjointe à l'urbanisme et à l'environnement parce que ce dossier est encore en instruction. Mais je vais donner à vous-même et à tous les citoyens qui nous écoutent, les éléments factuels. Il s'agit effectivement d'une demande d'implantation d'une antenne sur le domaine public autoroutier, sur un terrain qui appartient à la société d'autoroute. C'est une antenne qui a vocation à accueillir la radio fréquence hertzienne, mais aussi effectivement les antennes mobiles mais à ce stade pas forcément de la 5G. Le dossier est en cours d'instruction. Alors, je suis moi-même très attentif à ces sujets et dans le passé, j'avais avec un certain nombre de citoyens, été très vigilant au moment où il y a de nombreuses années presque une quinzaine d'années, un opérateur de téléphonie avait cherché à installer une antenne relais, était allé voir un propriétaire et lui avait donné une somme d'argent et un contrat et puis la personne de condition modeste avait accepté et je trouvais à l'époque que cette méthode n'était pas satisfaisante et que par ailleurs, un certain nombre d'inquiétudes qui pouvait être formulé par les citoyens sur leur santé, pouvait être entendu. De l'eau est passée sous les ponts du Paillon depuis et notamment un rapport de l'académie nationale de médecine a affirmé de façon très stricte que les antennes relais de téléphonie ne font pas courir de risque significatif sur la santé des personnes qui habitent à proximité pour autant que les normes soient respectées et elles le sont dans ce type d'équipement. Donc aujourd'hui avec les années, c'est comme ça que fonctionne la science et le progrès, on n'est en capacité de fournir de façon rationnelle et certaine, des éléments rassurants. Bon, ce qui n'empêche pas que nous soyons très vigilants sur l'implantation de ces antennes. Bon donc, j'ai noté que les inquiétudes des citoyens évoquaient plutôt les sujets liés à la santé, donc c'est pour ça que je me permets de donner quelques éléments et donc le principe de précaution, qui certes est inscrit dans notre constitution, mais ne peut pas être invoqué dans ce cas de figure d'autant que la jurisprudence administrative a considéré que le principe de précaution ne pouvait pas être évoqué dans ce type ; non pas parce que ce serait renvoyé dans les cordes des citoyens inquiets, mais parce qu'on dispose d'éléments rationnels qui aujourd'hui peuvent nous permettre d'être rassurants. Je me suis assuré et je m'assurerai, y compris dans la suite de l'instruction, de cette autorisation qu'il n'y ait pas d'autres nuisances potentielles, notamment en terme de visibilité. A ma connaissance, il n'y en a pas. Il s'agit vraiment d'une antenne qui serait installée sur le domaine public autoroutier, vraiment le long de l'autoroute à un endroit qui n'aggrave pas des nuisances visuelles à ma connaissance nous aurons beaucoup, beaucoup de vigilance sur cela et je demande à nos services présents d'en avoir et à l'Adjointe d'avoir cette vigilance également. Mais à ce stade voilà les éléments que je pouvais vous donner. Donnez un micro à monsieur CARLIN.

**Monsieur CARLIN :**

Oui, je ne peux pas parler au nom de toutes les personnes.

**Monsieur le Maire :**

Oui, je vous écoute monsieur CARLIN.

**Monsieur CARLIN :**

Oui. Je ne peux pas parler au nom de toutes les personnes parce qu'il y a des personnes qui se sont adressées à vous directement, mais d'autres à moi. C'est une question surtout de distance, c'est-à-dire que je n'ai pas eu une opposition farouche à l'édification d'une antenne, ce qui semblerait c'est qu'ils aient peut-être les moyens qu'elle ne soit pas aussi proche que ce qu'elle apparaît sur le plan. Voilà, c'est une précision que je veux donner par rapport aux personnes qui m'ont saisi directement. Je ne parle pas pour tout le monde. Je sais juste que vous avez été saisi par ailleurs d'une autre manière.

**Monsieur le Maire :**

Très bien. Je vous remercie de ces précisions qui alimenteront effectivement la réflexion et l'instruction puisqu'il s'agit d'une antenne sur le domaine public autoroutier, évidemment il s'agit d'interlocuteurs qui sont non seulement de façon contrainte d'interagir avec nous puisqu'ils demandent une autorisation, mais évidemment des interlocuteurs, que ce soit la société ou le domaine public autoroutier, qui sont des interlocuteurs faciles pour la commune. Donc s'il y a une possibilité effectivement de déplacer cette antenne pour qu'elle soit un peu plus éloignée du projet qui a été déposé, ça peut faire partie effectivement des recommandations que nous donnerions dans le cadre de l'instruction, donc j'y veillerai personnellement. Y a-t-il d'autres observations. Bien. Je n'ai pas reçu d'autres questions orales. Je me retourne vers nos services pour vérifier que nous n'ayons rien oublié. Y a-t-il d'autres interventions? Monsieur CARLIN demande la parole. Vous avez la parole monsieur le Conseiller municipal.

**Monsieur CARLIN :**

Oui monsieur le Maire, comme je vous en ai informé avant le Conseil municipal, je vous informe que je vais rendre mon mandat. Je vais démissionner du Conseil municipal. Je donne une petite explication courte parce qu'il faut quand même justifier cette situation. Il ne s'agit pas d'une affaire strictement politique, mais elle a un lien avec la politique. Il se trouve que par rapport à mon passé journalistique, j'ai été amené à conseiller un nouveau média local qui est alternatif, modeste et qui n'a pas d'ambitions démesurées. Mais il se trouve que quand on rentre dans ces circonstances, je me suis retrouvé non pas confronté, mais face à quelque chose que j'avais connu, que j'avais un peu oublié ; c'est qu'il faut savoir que quand on est journaliste, on cherche l'information certes, mais on ne la trouve jamais tout seul. Il y a toujours des gens qui vous amènent quelque chose, des informations qui peuvent être vraies ou fausses, qui peuvent être de la manipulation. Mais en tout cas qui sont souvent lourdes, importantes, confidentielles et c'est le cas. Et depuis plusieurs semaines, j'ai reçu des informations très, très importantes sur la politique locale, sur des stratégies sur les quatre ans à venir avec des prises de position. Je me trouve dans une situation délicate, c'est-à-dire que je ne peux pas de manière éthique me trouver à être un acteur dans la politique et à obtenir des informations, qui volontairement ou pas consciemment ou pas forcément, m'amèneraient à voir une réflexion, des comportements qui seraient je dirais, biaisés, voilà. Donc j'estime après une réflexion approfondie, j'estime qu'au stade où j'en suis, je dois me retirer parce que je vais continuer mon activité par ailleurs et de toute façon je pense qu'il serait difficile de reculer par rapport à des contacts que j'ai déjà, c'est trop délicat et je pense que de toute façon aussi bien politiquement que éthiquement ce n'est pas tenable. Donc je le fais avec évidemment un certain regret, mais il est évident que je serai remplacé. J'espère, je peux pas m'engager, mais j'espère que la personne qui doit me remplacer acceptera de le faire parce que je compte sur elle. Voilà, donc je voulais vous saluer et vous remercier de votre accueil et du travail qu'on a pu faire ensemble et j'espère que tout va continuer du mieux possible pour les Trinitaires. Merci.

**Monsieur le Maire :**

Je vous remercie Monsieur CARLIN de cette intervention. Moi je dirais que dans le débat public il y a le fond et il y a la forme. Sur le fond, nous avons des désaccords profonds, sur la forme je dois dire que la façon dont vous vous êtes exprimé, vous avez participé au débat public à La Trinité, que ce soit dans la campagne électorale ou depuis que vous êtes élu dans cette enceinte, cette forme-là a toujours été extrêmement respectueuse, cordiale et je crois que le débat public est réhaussé quand il se tient avec des acteurs, quelles que soient leurs divergences et elles sont importantes entre nous sur le fond. Voilà je crois que la République a beaucoup à gagner d'un débat démocratique de qualité et respectueux. Donc de façon républicaine, ce mot république ce n'est pas juste un mot qu'on se contente de répéter et qui serait dénué de sens et galvaudé, mais la République c'est quelque chose qui nous oblige. Nous sommes dans cette salle de la maison commune sous les symboles de la République et les valeurs républicaines, dans tous nos actes de la vie quotidienne, de la vie publique, elles nous donnent des obligations des droits bien sûr, mais aussi des devoirs et l'articulation entre les droits et les devoirs c'est le fondement même de la République. Donc, je vous remercie. Je vous souhaite bonne chance dans vos futures responsabilités. J'espère que cette attitude respectueuse, vous l'aurez aussi dans vos nouvelles fonctions de la presse, mais j'ai tendance à ne pas en douter. Bien entendu. Y a-t-il d'autres observations ? Eh bien, je remercie au nom de tous les membres du Conseil municipal, les Trinitaires qui nous ont écoutés et je vous donne rendez-vous probablement pour un prochain Conseil municipal en septembre, normalement le 30 septembre sauf événement notable et puisque nous évoquions la République, je donne rendez-vous aux Trinitaires évidemment pour toutes les festivités de l'été, mais en particulier pour la fête nationale le 14 juillet, pour les festivités du 13 juillet au soir : le bal populaire sur la place de la République et puis le 14 juillet pour le défilé traditionnel, évidemment le feu d'artifice la veille. Voilà bonne soirée à tous.

~~~~~

**La séance est levée à 20h45**

~~~~~

Monsieur Fabien BONNAFOUX,

Secrétaire de séance.



Ladislav POLSKI,

Le Maire.